

REPUBLIQUE DU BENIN

@@@@@@@@

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MESRS)

@@@@@@@@

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

@@@@@@@@



**ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE  
MAGISTRATURE (ENAM)**

**MEMOIRE DE FIN DE FORMATION AU CYCLE II POUR  
L'OBTENTION DU DIPLOME D'ADMINISTRATEUR EN  
PLANIFICATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL**

**OPTION :**

**ADMINISTRATION DES FINANCES**

**FILIERE :**

**PLANIFICATION ET  
DEVELOPPEMENT LOCAL (PDL)**

**THEME**

**CONDITIONS D'UNE MEILLEURE  
EXPLOITATION DES RESSOURCES  
NATURELLES POUR L'IMPULSION DU  
DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE  
DES AGUEGUES**

**Réalisé et soutenu par :**

**Gladys Aurore HOLOGAN**

**Sous la direction de :**

**Maître de Stage**

**M. Gille Fabrice MIGAN  
Chef Service  
Développement Local et  
de la Planification**

**Directeur de Mémoire**

**M. Georges HOUËSSOU  
Administrateur civil  
Enseignant à l'ENAM**

**Promotion 2010- 2012**

## JURY N°

IDENTIFICATION DU JURY	
PRESIDENT DU JURY:	M. Bernard AHOU
VICE PRESIDENT:	M. Justin DJOSSOU
MEMBRE DU JURY	Mme AZANDOSSESSI GBOTONOU Pauline

# Déclaration d'engagement

L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE (ENAM) N'ENTEND DONNER NI APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS CE MEMOIRE. CES OPINIONS SONT CONSIDEREES COMME STRICTEMENT PERSONNELLES A LEUR AUTEUR.

# DEDICACE

*A toi mon père Antoine HOLOGAN et à toi ma mère Marguerite AHOUANGONOU.*

*Vous qui avez su imprimer en moi le dynamisme et le goût d'un travail bien fait, daigne Dieu, vous gratifier au-delà de vos attentes.*

# Remerciements

Ce travail est le résultat d'un long processus éducatif, de multiples efforts et sacrifices consentis par des parents, amis et enseignants. Consciente de ce que, seul Dieu pourra leur rendre à sa juste valeur ce qu'ils ont fait pour moi, je voudrais témoigner ma gratitude à :

- ✓ Monsieur Georges HOUESSOU, mon directeur de mémoire, qui, malgré ses nombreuses occupations, a accepté de diriger ce mémoire ;
- ✓ Tout le corps professoral de l'ENAM, pour son dévouement dans la transmission du savoir ;
- ✓ Madame Rufine AGBO pour l'aide, l'assistance, et pour tout le temps qu'elle m'a consacré dans le cadre de ce travail ;
- ✓ Monsieur James DEGBO, Maire de la commune des Aguégoués, ses Adjoints et tout le personnel communal, pour leur hospitalité, leur assistance et leur franche collaboration ;
- ✓ Mes frères et sœurs, particulièrement à toi Dorcas dans l'espoir que tu t'inspireras de mon exemple pour aller de l'avant ;
- ✓ Mes oncles et tantes, cousins et cousines pour leur soutien quotidien.

## LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

**ADV** : Association de Développement du Village

**BIT** : Bureau International du Travail

**CeCPA** : Centre Communal pour la Promotion Agricole

**CeRPA** : Centre Régional pour la Promotion Agricole

**CNUCED** : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement Economique

**FADeC** : Fonds d'Appui au Développement des Communes

**FAO**: Food and Agriculture Organization

**Ha**: Hectare

**INSAE** : Institut National de Statistique et d'Analyse Economique

**Km** : Kilomètre

**Km<sup>2</sup>** : Kilomètre carré

**N°** : Numéro

**PAI** : Plan Annuel d'Investissements

**PDC** : Plan de Développement Communal

**PTF** : Partenaire Technique et Financier

**RGPH3** : Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation

**%** : Proportion / Pourcentage

## LISTE DES TABLEAUX

N° d'ordre	Titre du tableau	Page
01	Evolution des recettes propres réalisées de 2008 à 2011.	21
02	Capacité de couverture des besoins de fonctionnement par les recettes réelles de fonctionnement	22
03	Situation financière de la commune des Aguégoués de 2008 à 2011.	23
04	Niveau de réalisation des investissements prévus aux PAI de 2008 à 2011	24
05	Regroupement des problèmes par centre d'intérêt	27
06	synthèse des approches génériques par problème	33
07	Tableau de bord de l'étude	39
08	Tableau synoptique de la méthodologie	58
09	Répartition par catégorie de la population cible de l'étude	60
10	Présentation de l'échantillon de l'étude	61
11	Nombre de pêcheries sédentaires dénombré aux Aguégoués	66
12	Opinions des pêcheurs sur l'appauvrissement des eaux	66
13	Synthèse des opinions des cultivateurs sur la faible exploitation du potentiel agricole	68
14	Opinions des élus locaux sur le défaut de valorisation des atouts touristiques	69
15	Synthèse de l'opinion des élus locaux sur le problème d'exploitation anarchique du sable fluvio-lagunaire	71
16	Opinions des sabliers sur le mode d'exploitation du sable fluvio-lagunaire	72

## GRAPHIQUE

N°	Titre de la figure	Page
01	Evolution de la population des pêcheurs et de la productivité halieutique de 2002 à 2012.	65

## GLOSSAIRE DE L'ETUDE

**Alevin** : Jeune poisson qui sert à peupler les étangs et les rivières.

**Alevinage** : Art de conserver et de propager l'alevin.

**Alluvions** : Dépôts laissés par un cours d'eau.

**Anthropique** : Qui résulte de l'action de l'homme.

**Billonnage** : Exhaussement de terre entre deux sillons.

**Ecotourisme** : Forme de tourisme centrée sur la découverte de la nature. Généralement pratiqué en petits groupes ou à l'échelle individuelle, il privilégie l'observation, l'interprétation, l'éducation et l'étude des milieux naturels. L'écotourisme vise à sensibiliser aussi bien les voyageurs que les populations locales de la nécessité de préserver l'environnement.

**Effort de pêche** : Il mesure sur une période ou pour une zone donnée à la fois le tonnage des prélèvements effectués et les moyens mis en œuvre (effectif de la flotte, taille des navires, temps passé sur l'eau, distances parcourues).

**Etang** : Etendue d'eau stagnante.

**Frayère** : Nid de reproduction des poissons.

**Mangrove** : Formation végétale du littoral des régions tropicales humides, caractérisée par l'abondance des palétuviers dont les racines se fixent dans les eaux calmes, la boue...

**Mulching** : Opération qui consiste à recouvrir le sol ou le pied de plantes cultivées avec des matières végétales. Le mulching permet de stopper la croissance des mauvaises herbes, de protéger le sol contre les intempéries et contre l'érosion. Il aide également à préserver la structure de la terre en limitant les pertes d'eau et en retenant l'azote.

**Pisciculture** : Elevage des poissons.

**Potentialités** : Ressources de tous ordres que possède en puissance une localité et qui peuvent être exploitées pour son développement.

**Produits touristiques** : Assortiment d'activités, de services et de bénéfices qui constituent l'expérience touristique dans sa globalité.

**Ressources naturelles** : Stocks de matières présentes dans le milieu naturel qui sont à la fois rares et économiquement utiles pour la production ou la consommation, soit à l'état brut, soit après un minimum de transformation.

**Zone de mise en défend** : Zone interdite de pêche.

---

## **RESUME**

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la présente étude révèle que le développement économique de la commune des Aguégus est entravé par :

- l'appauvrissement poussé de l'écosystème aquatique en ressources halieutiques dû à la surexploitation des plans d'eau et la pollution du système lagunaire ;
- la faible exploitation du potentiel agricole résultant de la complexité de la structure des sols de la commune ;
- le défaut de valorisation des atouts touristiques de la commune du fait de la faible priorité accordée à ce sous secteur ;
- l'exploitation anarchique du sable fluvio-lagunaire due à l'ignorance des exploitants.

Au regard de ce diagnostic, il importe que la commune des Aguégus, d'envisager une stratégie de valorisation et d'exploitation efficiente de ses ressources naturelles.

Pour ce faire, il est souhaitable, qu'à court, moyen et long terme, des actions soient entreprises en vue de :

- la régénération des espèces aquatiques à travers une gestion rigoureuse et un repeuplement des plans d'eau ;
- la relance de la production agricole à travers l'adoption d'une politique communale de promotion de l'agriculture ;
- la dynamisation du sous-secteur tourisme à travers l'adoption d'une politique de promotion touristique ;
- la réorganisation des activités d'exploitation de sable fluvio-lagunaire en vue d'une gestion durable de cette importante ressource minière de la commune.

Au total, ces approches de solutions ne pourront être efficaces qu'à travers une synergie à développer et à entretenir entre tous les acteurs impliqués dans le développement de cette commune.

---

# SOMMAIRE

## **INTRODUCTION**

### **CHAPITRE PRELIMINAIRE : OBSERVATIONS DE STAGE ET PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE**

**Section I** : Présentation de la commune des Aguégues et restitution des éléments de constats

**Section II** : Ciblage de la problématique et démarche globale de sa résolution

### **CHAPITRE PREMIER : CADRES D'ANALYSE DES ENTRAVES A L'EXPLOITATION DES POTENTIALITES ECONOMIQUES DES AGUEGUES**

**Section I** : Cadre théorique

**Section II** : Méthodologie de l'étude

### **CHAPITRE DEUXIEME : DIAGNOSTIC DE L'ETUDE, APPROCHES DE SOLUTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE**

**Section I** : Examen des informations collectées et établissement du diagnostic

**Section II** : Approches de solutions et conditions de leur mise en œuvre

## **CONCLUSION**

## **BIBLIOGRAPHIE**

## **ANNEXES**



## **INTRODUCTION**

---

Le développement local est un mouvement économique qui vise à améliorer le bien-être des populations à la base et par ricochet, le bien-être d'une nation. C'est à la suite des échecs des différentes politiques de développement à assurer ce bien-être aux populations dès les années 60 que, la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990 a fait l'option d'un Etat de droit. La décentralisation, un système d'administration qui fait participer les populations à la gestion de leurs propres affaires a été ainsi retenue comme l'un des axes prioritaires.

Confirmée par les articles 150 à 153 du titre X de la Constitution du 11 décembre 1990, la décentralisation a pour finalité de promouvoir la démocratie à la base, la bonne gouvernance et le développement durable.

Entrée dans sa phase active courant 2002-2003 avec l'élection et l'installation des nouvelles autorités locales, la décentralisation offre dorénavant aux communautés à la base, l'opportunité de bien penser et de mettre en œuvre par elles-mêmes, des politiques de développement plus adaptées aux réalités de leurs localités respectives. Les élus locaux doivent, dans ce cadre, mobiliser les ressources nécessaires au développement des territoires dont ils ont la gestion.

Les rapports d'évaluation et autres documents techniques portant sur la question une décennie après, ne manquent pas de mettre en exergue la dynamique évolutive insufflée aux communes devenues dans une certaine mesure, autonomes dans la gestion.

Force est cependant de constater que, dans plusieurs communes, les élus locaux continuent de faire de la question du transfert des ressources financières et, dans une moindre proportion, celui des ressources humaines, une condition sine qua non d'atteinte des objectifs de développement.

Mais s'il est vrai qu'une telle revendication ne manque pas de légitimité (tant les communes se trouvent apparemment limitées dans leurs moyens), il n'en demeure pas moins que les décideurs à la base perdent de

vue, l'importance que revêt la valorisation des potentialités locales dans le processus de développement à la base.

Or, la possession de ressources naturelles abondantes constitue, à maints égards, un important atout pour le développement économique. Un développement qui, selon Xavier Greffe, est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation de ses ressources.

Aguégus, l'une des 77 communes créées par la loi 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, est en la matière, très illustrative.

En effet, les autorités locales de cette commune éprouvent d'énormes difficultés à mobiliser les ressources locales propres pour financer les projets de développement sur le territoire, prétextant de la position géographique de cette commune (commune enclavée) et de l'étroitesse des marchés locaux.

Mais, une analyse rigoureuse de la situation infirme ces raisons révélant un fort contraste entre le niveau des potentialités réelles de la commune et son niveau de développement.

C'est donc pour mieux appréhender les entraves au développement de cette commune aux fins de proposer une alternative plus réaliste et porteuse d'idées novatrices que nous avons jugé opportun de mener une réflexion sur le thème « ***Conditions d'une meilleure exploitation des ressources naturelles pour l'impulsion du développement de la commune des Aguégus*** ».

Cette étude qui vise l'analyse des déterminants du développement économique de la commune des Aguégus, s'articule autour de trois chapitres.

- Le chapitre préliminaire aborde le cadre d'étude et expose les observations de stage qui ont conduit au ciblage de la problématique de l'étude.

- 
- Le chapitre premier est consacré aux aspects théorique et méthodologique d'analyse des entraves au développement de la commune.
  - Quant au deuxième chapitre, il fait le point du diagnostic de l'étude et présente les solutions proposées assorties des conditions de leur mise œuvre.

**CHAPITRE PRELIMINAIRE :**  
**OBSERVATIONS DE STAGE ET**  
**PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE**

Le présent chapitre préliminaire fait connaître brièvement la commune des Aguégus ainsi que la structure d'accueil de notre stage. Il met en exergue les constats majeurs résultant de l'état des lieux des domaines sensibles de la commune (section I) aux fins de cibler une problématique qui constituera le fil conducteur de ce travail (section II).

## **SECTION I : PRESENTATION DE LA COMMUNE DES AGUEGUES ET RESTITUTION DES ELEMENTS DE CONSTATS**

Nos recherches se sont déroulées dans la commune des Aguégus avec pour cadre de stage l'hôtel de ville de ladite commune.

### ***Paragraphe 1 : Présentation de la commune des Aguégus et de la structure d'accueil***

Il s'agit ici de faire connaître la commune des Aguégus à travers sa localisation géographique, sa situation hydro-climatologique et sa configuration socio-démographique et administrative puis les différents services d'accueil du stage.

#### **A - Présentation de la commune des Aguégus**

##### **1- Situation géographique et hydro climatologique**

Etendue sur une superficie de cent trois (103) km<sup>2</sup>, la commune des Aguégus est située au sud-ouest du département de l'Ouémé à la même latitude que la commune de Porto-Novo (capitale politique du Bénin). Elle est limitée au nord par les communes de Dangbo et d'Akpro-Misséréte, au sud par le lac Nokoué et la Commune de Sémé-Podji, à l'est par la lagune de Porto-Novo et à l'ouest par le lac Nokoué et la commune de sô-ava. (Voir cartographie en annexe n°1).

De par sa position géographique, le territoire des Aguégus présente un climat de type tropical humide caractérisé par deux (02) saisons pluvieuses et

deux saisons sèches d'importance inégale. Avec un relief caractérisé par deux (02) niveaux d'altitude allant graduellement du sud au nord, l'on rencontre aux Aguégus des plaines composées de bas-fonds inondables traversées par le fleuve Ouémé et certains de ses affluents dont les bords constituent des bourrelets de terres. Sur ce territoire, l'espace habité s'étend sur environ 500 mètres de large, le long du fleuve Ouémé et est sujet à des inondations saisonnières pendant les crues où la commune devient véritablement lacustre à l'exception de la petite langue de terre qui la relie au plateau à travers l'arrondissement d'Avagbodji.

L'accès à la commune se fait par barques motorisées ou par pirogues à partir des différents embarcadères situés le long du fleuve, dont les plus importants sont ceux de Djassin dans la commune de Porto-Novo et de Ahozin dans la commune de Dangbo.

## **2- Structure démographique et administrative**

Des années 50 à ce jour, les Aguégus ont connu un accroissement démographique très important.

En effet, cette commune qui comptait seulement 5000 habitants sous l'ère coloniale en 1950, comptait en 2002, selon les données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat 26.650 habitants avec un taux d'accroissement annuel de 2.25%. Cette population est estimée en 2011 à environ 32562 habitants<sup>1</sup>.

Dans son ensemble, ce territoire est principalement peuplé par les trois (03) groupes socio-ethniques que sont : les Toffins, les Ouémènos, et les Gouns.

Abordant la configuration administrative, il convient de souligner que le territoire des Aguégus est créé vers le 17<sup>ème</sup> siècle par le Roi Sô-Holu AGBANLINZE. Avec la pénétration coloniale, ce territoire préalablement

---

<sup>1</sup> - Estimations de l'INSAE in Monographie de la commune (2006)

érigé en canton, passa au statut d'arrondissement rattaché à Porto-Novo en 1966 avant d'évoluer vers le statut de commune rurale du district urbain de Porto-Novo en avril 1974 et de district rural lacustre en mai 1978. La localité conserva ce statut administratif jusqu'en 1990. Ce n'est qu'entre 1990 et 2002, à la faveur des réformes de l'administration territoriale consacrées par la Constitution béninoise du 11 décembre 1990, que le district rural des Aguégus est devenu une sous-préfecture avant de prendre la dénomination de commune des Aguégus.

Avec ses vingt et un (21) villages, cette commune compte trois (03) arrondissements que sont : Avagbodji, Houédomè, Zoungamè.

Suite aux élections communales de 2002, la vie administrative des Aguégus est désormais gérée par deux organes essentiels que sont le Conseil communal qui est l'organe délibérant et le Maire, l'organe exécutif.

Composé de neuf (09) membres, le Conseil communal est l'instance de prise de décisions entrant dans le cadre de l'exercice des compétences de la commune.

Premier responsable et chef de l'administration communale, le maire exerce les fonctions d'intérêt communal et des fonctions d'intérêt national qui lui sont reconnues par les textes de loi sur la décentralisation. Dans le cadre de ses missions, il est assisté de deux (02) adjoints et des collaborateurs techniques.

Conformément aux dispositions de l'arrêté n°2008 1D/64/SG-SAG du 26 décembre 2008 portant création, organisation, attributions, et fonctionnement des organes de la mairie des Aguégus, ses collaborateurs sont placés à la tête des différents services. Ainsi, hormis le Cabinet du maire et le Secrétariat particulier, la mairie des Aguégus est organisée en neuf (9) services et en vingt-deux (22) divisions, tous placés sous l'autorité hiérarchique du Secrétaire général<sup>2</sup>. Il s'agit précisément du:

---

<sup>2</sup> - Voir l'organigramme de la mairie des Aguégus en annexe.

- 
- Service des Affaires Générales,
  - Service des Affaires Financières et Economiques,
  - Service des Affaires Domaniales et Environnementales,
  - Services des Affaires Sociales, Culturelles et Sportives,
  - Service Technique,
  - Service de Développement Local et de la Planification,
  - Service de l'Information, de la Communication, des Archives et de la Documentation,
  - Service du Tourisme et du Patrimoine Immobilier.

A chacun de ces services, sont assignées des attributions bien précises.

Dans le cadre du présent travail, l'accent est mis sur les services ayant accueilli notre stage à savoir : le Service du Développement Local et de la Planification et le Service des Affaires Financières et Economiques.

## **B - Présentation des services d'accueil**

### **1- Le Service du Développement Local et de la Planification (SDLP)**

Ce service a pour principale mission d'impulser le développement économique local de la commune. A cet effet, il est chargé non seulement de la gestion des activités ayant trait aux réflexions prospectives, à la planification stratégique, à la recherche des stratégies de valorisation des potentialités locales, à l'élaboration des projets et des documents ayant trait au développement mais aussi à la définition des bases de collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les entreprises privées.

De ce fait, et conformément à l'article 12 de l'arrêté n°2008 1D/64/SG-SAG du 26 décembre 2008, ce service comprend quatre (04) grandes divisions à savoir :

- la Division de Développement des Recettes (DDR),
- la Division de la Promotion de l'Economie (DPE),
- la Division du Suivi du Plan de Développement Communal (DSPDC),

---

- la Division des Projets et de la Coopération (DPC).

## **2- Le Service des Affaires Financières et Economiques (SAFE)**

Avec pour principale mission la mobilisation et la gestion des ressources de la commune, ce service est chargé de l'élaboration et du suivi de l'exécution du budget communal, de l'établissement du compte administratif, du traitement des salaires, de la gestion et de l'approvisionnement des stocks et de l'inventaire, du suivi du recouvrement des impôts et taxes. Le SAFE est structuré en trois(03) divisions que sont :

- la Division de la Gestion du Budget (DGB),
- la Division du Suivi des Recettes (DSR),
- la Division du Suivi des Dépenses et du Matériel (DSDM).

Eu égard aux observations faites, quelles sont les réalités de la commune des Aguégus?

### **Paragraphe 2 : Mairie des Aguégus et ses réalités**

Les réalités des Aguégus sont perceptibles à travers les constats d'ordre institutionnel et organisationnel, socio-économique et financier.

#### **A- Les constats relatifs au domaine institutionnel et organisationnel**

Ces constats sont de deux ordres à savoir : les constats relatifs au fonctionnement des organes et ceux relatifs à l'administration communale proprement dite.

##### **1- Mairie des Aguégus : une administration au fonctionnement spécial**

###### **Composition du Conseil communal et représentativité spatiale des élus locaux**

Comme nous l'avons souligné précédemment, le Conseil communal installé aux Aguégus au lendemain des élections communales et municipales de mars 2008, est composé de neuf (09) membres. Il s'agit :

- 
- du maire et de ses deux (02) adjoints,
  - des trois (03) chefs d'arrondissements et
  - de trois (03) autres conseillers.

Sur les neuf (09) élus que compte le Conseil communal des Aguégus, on n'y retrouve aucune femme. De ce fait, ne serait-il pas difficile de parler réellement de développement si les inégalités relatives au sexe perdurent? Cette situation pose un problème par rapport à la prise en compte effective des préoccupations des femmes dans le processus de développement de la commune.

Toutefois, du point de vue de la représentativité spatiale, la commune des Aguégus présente une répartition assez équitable des élus dans les arrondissements, ceci proportionnellement aux poids des populations respectives. Il en découle que la représentation des populations au niveau du Conseil communal est bonne du point de vue du poids démographique.

#### **Fonctionnement des organes**

Conformément aux dispositions de la loi portant organisation des communes en République du Bénin, le Conseil communal, une fois, installé, s'est doté d'un règlement intérieur qui n'est pas souvent respecté. Cependant, la tenue de ses sessions ordinaires quatre fois par an (mars, juin, septembre et novembre) est effective et régulière. A chaque session, la majorité des élus sont présents et au terme des débats, des décisions consensuelles sont prises mais font l'objet d'une publication irrégulière.

Toutefois, l'inexistence d'un mécanisme de communication et surtout d'information entre élus locaux et les populations, constitue une faiblesse majeure notée dans le fonctionnement de cet organe.

Par ailleurs, pour mieux assurer la mission de développement qui lui est conférée, le Conseil communal a créé, au-delà des trois (03) commissions permanentes obligatoires prévues par la loi, une commission chargée du

Transport Terrestre, Fluvial et du Tourisme. Mais, depuis leur création, ces différentes commissions ne sont pas fonctionnelles.

Il est aussi important de souligner qu'à ce jour, la commune, outre le PDC de la première génération, ne dispose d'aucun document de planification. De même, contrairement à la loi ci-dessus citée, la commune des Aguégus a hérité d'une administration installée sur deux sites. Autrement dit, le bureau principal de la mairie est installé dans les locaux de l'ancienne commune rurale de Houédomè et un bureau annexe installé à la résidence du maire dans la ville de Porto-Novo où se déroule une partie non moins importante des activités entrant dans le cadre de ses prestations.

L'ouverture de la commune des Aguégus sur d'autres communes ainsi que la coopération décentralisée sont considérées comme des opportunités à saisir par le Conseil communal. Celles-ci permettent de profiter des échanges et de mobiliser des ressources pour la commune. Ainsi, en la matière, diverses initiatives intercommunales sont prises dans l'Ouémé et auxquelles la commune des Aguégus est associée. Il s'agit, entre autres, de la Communauté des Communes de l'Ouémé (CCO), de la Communauté des Communes de la Basse Vallée de l'Ouémé (CBVO), du Conseil Intercommunal d'Eco développement (CIED-Nokoué) que détermine la Zone Intercommunale d'Eco-Développement (ZIED) présidé d'ailleurs par le maire des Aguégus. Ce sont là des espaces de structuration potentielle des relations économiques et des activités de production de services de proximité. En matière de coopération décentralisée la commune des Aguégus n'a pas connu d'avancée. La seule relation de partenariat tissée est la collaboration avec l'Association Néerlandaise de Développement (SNV).

## **2- Mairie des Aguégus : une administration démunie, peu fonctionnelle et peu performante**

Pour le fonctionnement de la mairie des Aguégus, neuf (09) services techniques ont été créés. Mais depuis leur création, seulement sept (07) sont

opérationnels à savoir : le SAG, le SAFE, le SDLP, le SADE, le ST, le STR et le SASCS. Et depuis 2008, seules les divisions du SAFE sont pourvues en personnels. Dans les autres services, le travail repose sur un seul agent en la personne du chef de service.

A ce jour, le niveau d'instruction du personnel présent reste encore très bas<sup>3</sup> ; ce qui dénote de l'incapacité du personnel à faire face aux enjeux et défis de la commune. Pour y faire face, la suppléance et le dédoublement fonctionnel<sup>4</sup> ont été érigés en stratégie de gestion administrative pour assurer un minimum de service public.

Prétendant du caractère lacustre de cette commune, la plupart du personnel de la mairie et même les membres du Conseil communal résident hors de la commune. Ils viennent y travailler dans la journée et se replient sur Porto-Novo et ses environs dans l'après-midi<sup>5</sup>. Les conséquences de cette migration journalière sont le retard et l'absentéisme presque structurel des agents et des élus locaux. Il se pose donc aux Aguégus un véritable problème de disponibilité, d'accessibilité et de continuité dans la fourniture des services à la population.

Aussi, déplorons-nous l'incompétence du personnel de la mairie. En effet, l'inexistence d'un manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable, l'inexistence d'un plan de carrière des agents, l'absence d'une stratégie de renforcement des capacités des agents, amènent le personnel à végéter dans la routine et l'incompétence. Dans le même ordre d'idée, l'insuffisance des locaux pour abriter tous les services de l'administration communale, la vétusté desdits locaux, l'insuffisance du matériel et de mobilier, la quasi-inexistence des fournitures de bureaux sont autant de facteurs qui dégradent les conditions de travail des agents.

---

<sup>3</sup> - Sur un total de 44 employés, la commune n'emploie aucun cadre de catégorie A, seulement 06 agents de la catégorie B. les agents de la catégorie C et D prédominent avec un effectif respectif de 10 et 22. Les agents de catégorie E sont au nombre de 03 et ceux sans qualification sont au nombre de 02.

<sup>4</sup> - Certains conseillers communaux sont en même temps agents de la commune.

<sup>5</sup> - Aux Aguégus les services publics ne sont fonctionnels dans la journée que de 09h à 16h ceci dans le meilleur des cas.

Au total, la commune des Aguégus est confrontée à d'énormes difficultés d'ordre matériel et humain pour assurer les missions à elle dévolues. De ce fait, nous notons un grand paradoxe, d'une part, entre les ressources humaines de la commune et les tâches attendues et, d'autre part, entre les défis et les capacités opérationnelles de la commune.

## **B- Constats significatifs liés à la situation socio-économique et financière de la commune**

Ils concernent non seulement les conditions de vie des populations, les activités économiques génératrices d'emplois et de revenus mais aussi l'évolution des recettes et l'analyse de la capacité d'auto-financement de la commune.

### **1- Constats relatifs au développement socio-économique des Aguégus**

#### **Par rapport au secteur social**

Aux Aguégus, la disponibilité de certains services sociaux de base fait défaut. L'eau et l'électricité ne sont disponibles que dans une très faible proportion. En effet, sur l'ensemble des trois arrondissements que compte la commune, seuls quatre vingt deux (82)<sup>6</sup> ménages des arrondissements de Houédomè et de Zoungamè sont alimentés par le réseau d'adduction d'eau de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB). Les autres sources d'approvisionnement en eau sont constituées de six (06) forages équipés de pompe à motricité humaine et une Adduction d'Eau Villageoise (AEV) située à Bembè 2 dans l'arrondissement d'Avagbodji. Ces infrastructures se révèlent toutefois insuffisantes et présentent pour la plupart un environnement mal entretenu.

S'agissant de l'électricité, seul le chef lieu de la commune est actuellement alimenté par le réseau de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE), la pré-électrification de l'arrondissement d'Avagbodji est

---

<sup>6</sup> - rapport annuel de la SONEB Ouémé-Plateau 2011

en cours. C'est donc le pétrole lampant et quelques rares groupes électrogènes qui sont généralement utilisés dans les ménages.

Le secteur de l'éducation, pour sa part, connaît un nombre très peu élevé d'infrastructures socio-éducatives réalisées pour la plupart avant l'ère de la décentralisation<sup>7</sup>. En effet, les trois arrondissements de la commune et leurs villages disposent de dix-huit (18)<sup>8</sup> écoles primaires publiques, six (06)<sup>9</sup> écoles maternelles dont deux (02) privées et trois (03)<sup>10</sup> collèges d'enseignement général (de la sixième en troisième).

D'une manière générale, les écoles fonctionnent au gré de la saisonnalité caractérisée par une alternance entre crue et décrue. Le Taux Brut de Scolarité (TBS) aux Aguégus entre 2009 et 2010 a atteint 73,9%<sup>11</sup> cependant, le faible taux de scolarisation des filles reste un problème majeur.

En dehors de la maison des jeunes construite avant la décentralisation et qui se trouve actuellement dans un état de délabrement, la commune ne dispose d'aucune aire de jeux et de loisirs aménagée à l'intention de la jeunesse.

Dans le domaine de la santé, la commune des Aguégus forme avec celle de Porto-Novo et de Sémé-Podji, une zone sanitaire qui abrite un hôpital de zone installé dans la commune de Porto-Novo. La commune dispose d'un centre de santé dans chaque arrondissement dont celui de Houèdomé est d'envergure communale et d'un dispensaire isolé.

Animés par un personnel relativement important en nombre mais très peu qualifié, ces centres sont confrontés à de nombreuses difficultés telles que la vétusté des bâtiments, leur sous équipement en matériel, le manque d'incinérateur, la rupture fréquente des médicaments et les coupures intempestives d'électricité. De même, bien que la couverture sanitaire soit

---

<sup>7</sup> - Selon l'atlas monographique des circonscriptions administratives du Bénin l'on dénombrait en avril 1997, 14 Ecoles primaires aux Aguégus.

<sup>8</sup> - Données spécifiques sur la commune / CCS 2012

<sup>9</sup> - Idem

<sup>10</sup> - Ibidem

<sup>11</sup> - Tableau de Bord Social 2010

assurée du point de vue géographique,<sup>12</sup> le taux de fréquentation des centres de santé est très faible. En 2010 il était estimé à environ 19<sup>13</sup>%.

En matière d'assainissement, aucun dispositif n'est mis en place par la commune pour la gestion des déchets. Ils sont donc directement déversés dans les différents plans d'eau. De même, le problème de la gestion des défécations se pose avec acuité et constitue l'élément fondamental de la pollution et la source première des maladies hydriques dans cette commune.

### **Par rapport à l'économie locale**

La commune des Aguégus possède d'énormes potentialités minières, industrielles et touristiques. Cependant, son économie ne repose actuellement que sur le secteur primaire.

- **Le secteur primaire aux Aguégus**

Ce secteur se trouve dans une large mesure porté vers la production halieutique du fait de la présence des plans d'eau exploitables qui d'ailleurs, constituent la principale ressource naturelle de la commune. Les espèces les plus pêchées dans cette cité lacustre sont : le *Saratherodon*, le *Tilapia heudelotii*, le *Tilapia zillii*, le *Chrysichtys areutus*, le *Parachanna obscura*, le *Clarias lazera*, le *Clarias abgonesis*, le *parachanna olscura*, l'*Ethmalosa cephalus*, le *Mugil cephalus*, etc.

Mais, aux dires des pêcheurs, depuis près d'une décennie, on assiste à un appauvrissement de plus en plus poussé des écosystèmes aquatiques avec pour conséquence, la baisse substantielle du revenu des ménages.

Toutefois, d'après les estimations du CeRPA pour le compte de 2011, cette activité occuperait à plein temps environ 5538 ménages soit 75,51% des ménages de la commune.

Outre la production halieutique, l'agriculture constitue la seconde activité génératrice de revenus aux Aguégus. Tributaire de la pluviométrie, elle suit le régime d'une saison par an et occupe environ 9031 personnes<sup>14</sup>.

---

<sup>12</sup> -La distance d'une localité à une autre est relativement faible souvent moins de deux kilomètres.

<sup>13</sup> -Tableau de bord social 2008-2009

Selon le CeRPA Ouémé-Plateau (2011), les grands types de productions dans cette commune sont les céréales (maïs pour 45% et le riz pour 5%), les racines (la patate douce et le manioc pour 5%), les cultures maraîchères (gombo pour 20%, tomate et piment pour 25%). Aucune production de rente n'est signalée. L'espace agricole couvre environ 3/5 de la superficie totale de la commune soit 61,8 km<sup>2</sup>. Mais, les superficies exploitées pour la campagne 2009-2010 sont estimées globalement à 1746 hectares dont 1433 ha pour le maïs, 136 pour le manioc, 52 pour la patate douce, 72 pour la tomate et 53 pour le piment soit, au total, 34,92Km<sup>2</sup>. La moyenne de superficie disponible par actif agricole peut être estimée à environ 0,20 ha.

En matière de production céréalière, de 2008 à 2011, la commune des Aguégus n'a pas pu produire du riz et la quantité de maïs produite au cours de cette période, est quasi-insignifiante par rapport à la production totale des départements de l'Ouémé-Plateau. Cette production se chiffrait moyennement à 1503 tonnes; ce qui représente respectivement pour cette même période environ 0,36% de la production totale des départements de l'Ouémé-Plateau.

L'analyse de ces données et les propos recueillis des techniciens du CeCPA révèlent que la production céréalière aux Aguégus est très faible et ne suffit pas à couvrir les besoins en alimentation des populations.

La commune des Aguégus, du fait de la présence des différents cours d'eau, est propice au maraîchage. Activité de prédilection des femmes, il contribue à une économie agricole de contre saison. Les principaux produits sont la tomate, le gombo, les légumes feuille (Grande morelle) et le piment. Compléments évidents pour l'alimentation, ces produits font l'objet de flux commerciaux vers Porto-Novo et les villes environnantes. Mais les cultures maraîchères, de par leur quantité et leur aptitude à vite s'altérer, posent des problèmes de conservation post-récolte et appellent à de grandes opportunités de transformation agroalimentaire pour la commune.

---

<sup>14</sup> - Rapport trimestriel du CeCPA (juin 2012)

---

Quant à la production animale, il convient de souligner que l'environnement de la commune n'est pas favorable à l'élevage. Cependant, cette activité est en pleine expansion et occupe environ 200 personnes. Mais les techniques d'élevage demeurent encore traditionnelles et les animaux sont laissés en pâturage libre pendant la décrue, posant ainsi un problème de santé publique. Gardés pendant la crue dans des enclos familiaux ils sont sujets à plusieurs maladies et à l'insuffisance alimentaire. Le cheptel est constitué de bovins, de petits ruminants, de la volaille, de lapins et des porcins. Ce cheptel, toutes espèces confondues a atteint environ 5 150 têtes en 2011.

Au total, bien que la commune dispose de nombreux atouts et potentialités, le secteur primaire, essentiellement agricole présente un faible rendement.

- **Constats relatifs à l'industrie**

Le secteur industriel aux Aguégus, est un secteur embryonnaire et presque inexistant. Outre les petites unités individuelles de transformation agro-alimentaire, l'économie de la commune ne comprend, aucune entreprise endogène. Les activités de transformation se font encore de façon traditionnelle et concernent, pour l'essentiel, le fumage de poissons par les mareyeuses et la transformation des produits agricoles (manioc en gari). Le manque de formation, l'insuffisance de crédits et l'inexistence de structures coopératives fonctionnelles sont les difficultés majeures de ces structures de production et de transformation.

Quant à l'industrie minière, l'existence d'un gisement de sable fluvial est un important atout pour la commune. Bien que constituant un secteur porteur pour le développement de la commune des Aguégus et un enjeu économique important pour les communes de la basse vallée de l'Ouémé, l'exploitation de sable fluvial apparaît pour les Aguégus comme une sorte d'activité saisonnière et alternative qui permet à ses acteurs d'avoir des revenus complémentaires. Toutefois, elle ne connaît encore aucune

organisation ni structuration. La recherche se fait donc sur des sites identifiés par les exploitants eux-mêmes et qu'ils prennent d'assaut en fonction de l'intensité de la demande. Il n'existe aucune réglementation claire en la matière, aucun acte de délimitation d'aires précises d'exploitation.

Par suite de ce défaut d'organisation, cette activité ne génère pratiquement aucune ressource à la commune.

- **Le secteur tertiaire**

Le tourisme dans la commune des Aguégus, est un domaine à fort potentiel non encore exploité bien qu'il soit un moyen indéniable de développement et de croissance économique locale. En effet, la commune, dans son style original avec ses habitats sur pilotis, sa faune relativement dense, son patrimoine naturel et culturel varié, offrirait un cadre touristique très attrayant aux visiteurs. Mais l'hôtellerie, point d'ancrage du tourisme, est quasi-inexistante. En effet, le parc hôtelier de la commune ne compte qu'un seul hôtel qui est d'ailleurs non fonctionnel.

En matière artisanale, la commune des Aguégus compte plusieurs catégories d'artisans, notamment des couturiers, des charpentiers, des menuisiers, des coiffeurs, des tresseurs de nattes, de claies et de nasses, des peintres, des maçons, des fabricants de barques, des ferrailleurs, des forgerons, des vanniers etc. Cependant, la production d'objets artisanaux est très faible dans la commune ceci, malgré l'existence de plusieurs matières premières comme le raphia, et la jacinthe d'eau. Toutefois, il faut signaler l'ingéniosité des populations dans la construction des maisons sur pilotis.

Malgré sa proximité géographique avec les deux grandes métropoles du pays (Porto-Novo et Cotonou)<sup>15</sup>, la commune des Aguégus vit un éloignement pesant à cause de son enclavement. En effet, elle n'est desservie que par trois voies de communication fluvio-lagunaire difficilement

---

<sup>15</sup> -La commune des Aguégus est située à environ 06km de Porto-Novo et à environ 15 km de Cotonou

---

praticables. La voie terrestre existante n'est distante que de 3km et n'est praticable qu'en saison sèche, faute d'aménagement.

Quant au commerce, il est une activité en pleine expansion qui occupe une frange importante de la population féminine de cette commune. Il porte essentiellement sur les produits halieutiques et agricoles. Mais, du fait de son enclavement et de la non disponibilité des infrastructures marchandes au sein de la commune, les vendeuses sont portées à mener leurs activités commerciales dans les espaces marchands des communes environnantes telles que Porto-Novo, Dangbo...

Au total, retenons que le développement économique des Aguégus est encore à une étape embryonnaire car les nombreuses potentialités économiques ne sont pas exploitées à bon escient. La population de cette commune végète de ce fait, dans la pauvreté voire la misère. Nous avons pour preuve les données issues de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les conditions de vie des ménages effectuée en 2007. Elle révèle que les dépenses totales annuelles d'un ménage moyen de cinq (05) personnes vivant dans la commune des Aguégus sont estimées à **1 064 290 FCFA** soit une dépense totale annuelle de **213 667 FCFA** par tête. Selon cette même étude, plus de 41% de la population de la commune ne dépense environ que 500 FCFA par jour. De même, le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (2011-2015) a cité la commune des Aguégus parmi les plus pauvres du Bénin.

En effet, dans cette commune, l'indice de pauvreté non monétaire a été estimé dans la période de 2007-2009 à 56% avec un taux de sévérité important. Celui de la pauvreté monétaire a été estimé au cours de cette même période à 29,3%. Les populations de la Commune n'ont donc pas la possibilité de couvrir plus de 70% de leurs besoins monétaires.

L'accès à des emplois salariés sûrs, stables et correctement rémunérés et à des emplois indépendants productifs serait donc un facteur important pour

permettre aux hommes et femmes des Aguégus de se battre non seulement pour survivre mais aussi pour sortir de la pauvreté.

## 2-Constats relatifs aux ressources financières de la commune

Ces constats ont trait à :

- l'évolution des recettes propres de la commune,
- la capacité d'auto-financement de la commune,
- l'évolution des agrégats financiers, et
- niveau de réalisation des investissements prévus aux PAI de 2008 à 2011.

- ***Evolution des recettes propres de la commune.***

Les statistiques des quatre (04) dernières années compilées dans le tableau ci-dessous permettent d'avoir une idée sur les recettes propres de la commune.

**Tableau n°1 : Evolution des recettes propres réalisées de 2008 à 2011.**

Année	2008	2009	2010	2011	Taux moyen de réalisation
<b>Montant des recettes totales réalisées<sup>16</sup></b>	151 518 497	210 757 488	115 161 091	301 403 282	<b>24,99%</b>
<b>Recettes Propres réalisées</b>	19 764 420	19 730 500	14 801 600	18 619 600	<b>24,99%</b>
<b>Poids des recettes propres par rapport aux recettes totales</b>	13,04%	9,36%	12,86%	6,17%	<b>10,36%</b>

**Source :** Comptes administratifs 2008, 2009, 2010 et 2011 de la commune des Aguégus

Il ressort de ce tableau que le montant des recettes propres mobilisées de 2008 à 2011 a évolué en dents de scie. La moyenne du ratio recettes propres de la commune sur recettes totales est de 10,36%. La moyenne du ratio recettes propres par habitant est d'environ 581 Francs CFA pour une population moyenne estimée à 31 451 habitants. Le poids des ressources

<sup>16</sup> - Recette totale = recettes propres + subventions et autres appuis extérieurs.

propres par rapport aux recettes totales est très faible. La commune n'a donc pas une bonne stratégie de mobilisation des ressources locales propres.

Eu égard à cette faible capacité financière, il est opportun de se demander si cette commune peut, tout au moins, financer ses dépenses de fonctionnement par ses recettes propres ?

Le tableau suivant donne une idée de la capacité de couverture des besoins de fonctionnement par les recettes de fonctionnement.

**Tableau n°2 : Capacité de couverture des besoins de fonctionnement par les recettes réelles de fonctionnement**

Années	Recettes propres	Dépenses réelles de fonctionnement	Taux de couverture (%)
<b>2008</b>	19 764 420	61 420 523	32,18
<b>2009</b>	19 730 500	59 387 616	33,22
<b>2010</b>	14 801 600	69 955 582	21,15
<b>2011</b>	18 619 600	72 963 669	25,52
Taux moyen de couverture des dépenses de fonctionnement (%)	<b>72 916 120</b>	<b>263 727 390</b>	<b>28,01</b>

**Source :** Comptes administratif 2008,2009, 2010 et 2011 de la commune des Aguégúés

L'analyse de ces données montre que le taux moyen de couverture des besoins de fonctionnement de la commune sur ressources propres tourne autour de 28,01%. Ceci traduit l'incapacité de cette commune à couvrir le tiers de ses besoins en fonctionnement. Qu'en est-il de sa capacité réelle d'investissement ? Le tableau ci-après donne une réponse à cette question.

**Tableau n°3 : Situation financière de la commune des Aguégus de 2008 à 2011.**

Exercices Agrégats financiers	2008	2009	2010	2011
1. Recettes réelles de fonct. <sup>17</sup>	19 764 420	19 730 500	14 801 600	18 619 600
2. Dépenses réelles de fonct.	61 420 523	59 387 616	69 955 582	72 963 669
3. Epargne/déficit de fonct (1-2)	<b>- 41 656 103</b>	- 39 657 116	<b>-55 153 982</b>	<b>-54 344 069</b>
4. Recettes réelles d'invest. <sup>18</sup>	0	0	0	0
5. CAF des invest. (3+4)	<b>-41 656 103</b>	<b>-39 657 116</b>	<b>-55 153 982</b>	<b>- 54 344 069</b>
6. Dépenses réelles d'invest	56 447 304	121 409 059	42 809 808	132 863 944
7.Capacité/besoin de financement (5-6)	<b>-98 103 407</b>	<b>-161 066 175</b>	<b>-97 963 790</b>	<b>-187 208 013</b>

**Source :** Comptes administratif 2008,2009, 2010 et 2011de la commune des Aguégus

Ces données montrent que la situation financière de la commune des Aguégus est déséquilibrée sur toute la période d'étude. Elle présente constamment un déficit de financement de ses charges de fonctionnement.

En outre, de 2008 à 2011, la commune n'a jamais pu mobiliser des recettes internes pour ses investissements. Il en résulte donc l'inexistence d'une réelle capacité d'autofinancement des investissements aux Aguégus. La totalité des investissements réalisés dans la commune est financée sur les ressources de transfert de l'Etat (les subventions du FADeC), étant donné qu'elle ne jouit pas encore des fruits de la coopération décentralisée.

Le développement des Aguégus est conditionné par les ressources de transferts. Peut-on réellement promouvoir le développement local en subordonnant les investissements à des ressources uniquement exogènes, de surcroît non stables ? La question de l'autonomie financière de la commune reste de ce fait une équation complexe à résoudre.

Avec ce tableau financier non reluisant de la commune des Aguégus, quel pourrait être le niveau de réalisation des investissements prévus dans les

<sup>17</sup> Recettes réelles de fonctionnement sont dans le cas de cette étude la somme des ressources mobilisées au niveau de la commune c'est-à-dire le produit des services du domaine et ventes diverses+ les impôts et taxes.

<sup>18</sup> Recettes réelles d'investissement = Recettes d'investissement – subventions d'investissement.

différents plans annuels d'investissement (PAI) de la commune de 2008-2011?

**Tableau n°4 : Niveau de réalisation des investissements prévus aux PAI de 2008 à 2011**

Année	Prévisions d'investissements au PAI	Dépenses d'investissements réalisés	Taux de Réalisation (%)
2008	163 523 450	56 447 304	34,51
2009	338 265 725	121 409 059	36,91
2010	206 500 000	42 809 808	20,73
2011	513 008 000	132 863 944	25,90
Taux moyen d'atteinte des objectifs de développement sur les 04 années d'étude (%)	<b>1 221 297 175</b>	<b>353 530 115</b>	<b>28,94</b>

**Source:** Tranche annuelle d'investissement et comptes administratifs de 2008 à 2011 de la commune des Aguégus

Les objectifs de développement de la commune ne sont réalisés en moyenne qu'à hauteur de 28,94%. Ce taux très faible montre que la commune a du mal à mobiliser les ressources pour le financement de ses actions de développement. Comme on s'en rend compte, le développement local est encore au balbutiement aux Aguégus.

Ces constats nous amènent alors à nous interroger sur la capacité réelle de l'équipe communale à faire face aux défis et enjeux de la décentralisation.

**SECTION II: CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE ET DEMARCHE GLOBALE DE SA RESOLUTION**

Le choix de la problématique est suivi de la démarche méthodologique adaptée à sa résolution.

**Paragraphe 1 : Choix de la problématique**

Ce choix est basé sur le regroupement des problèmes constatés par centre d'intérêt, ceci après l'inventaire des éléments de l'état des lieux.

---

## **A - Restitution des éléments de constats**

L'état des lieux permet de dégager les atouts et problèmes suivants.

### **1- Inventaire des atouts**

Les atouts de la commune se résument comme suit :

- la répartition équitable des élus dans les arrondissements,
- la tenue régulière des sessions du Conseil communal,
- l'appartenance à des groupements intercommunaux,
- la présence de nombreuses terres fertiles, des plans d'eau permanents, de plusieurs marécages et des carrières de sable fluvial,
- l'existence de nombreuses potentialités touristiques,
- l'existence de potentialités halieutiques.

### **2- Inventaire des problèmes**

Les problèmes relevés dans la commune se résument comme ci-après :

- l'inexistence des documents de planification dans la commune,
- le défaut d'un mécanisme de communication entre élus locaux et citoyens,
- la non effectivité des structures et services réglementaires prévus,
- la faible implication des populations dans l'identification et la priorisation des besoins,
- le défaut de représentation des femmes dans les sphères de prise de décision,
- la discontinuité dans la prestation de services aux populations,
- la faible qualification des agents,
- l'absence d'une politique de gestion des ressources humaines,
- l'inexistence de manuels de procédures de gestion administrative, financière et comptable,
- la vétusté, l'insuffisance des locaux et le faible équipement de l'administration communale,
- la quasi-inexistence des fournitures de bureau,

- 
- l'enclavement de la commune,
  - la faible exploitation du potentiel agricole,
  - la non valorisation des atouts touristiques,
  - l'appauvrissement poussé de l'écosystème aquatique,
  - l'exploitation anarchique du sable fluvial,
  - la faible capacité de la commune à mobiliser les ressources financières,
  - le faible niveau de vie des populations,
  - la faible réalisation des activités inscrites au PAI.

Les problèmes ci-dessus énumérés sont regroupés par centre d'intérêt dans le tableau suivant afin d'identifier les problématiques possibles.

**Tableau n°5 : Regroupement des problèmes par centre d'intérêt.**

N°	Centre d'intérêt	Problèmes spécifiques	Problèmes généraux	Problématiques
1	<b>Participation des populations aux processus de développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'un mécanisme de communication entre élus locaux et citoyens,</li> <li>- Faible implication des populations dans l'identification et la priorisation des besoins,</li> <li>- Absence de femmes dans les sphères de prise de décision</li> </ul>	Faible implication des populations dans le processus de développement de la commune des Aguégus	Problématique de la participation des populations au processus de développement local des Aguégus
2	<b>Organisation interne des services communaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation d'une partie des services de la mairie des Aguégus sur le territoire de Porto-Novo</li> <li>- Non effectivité de la mise en place des structures et services réglementairement prévus,</li> <li>- Discontinuité des prestations de services aux populations,</li> <li>- Inexistence de documents de planification dans la commune,</li> <li>- Faible qualification du personnel administratif</li> <li>- Absence d'une politique efficace de gestion des ressources humaines</li> <li>- Inexistence d'un manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable</li> <li>- Insuffisance et ou vétusté des locaux de l'administration communale,</li> <li>- Faiblesse des équipements (mobilier et matériels) des services communaux</li> </ul>	Organisation peu optimale des services communaux	Problématique de l'optimisation de la gestion des services communaux des Aguégus
3	<b>Mobilisation des ressources financières propres de la Commune</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible capacité de mobilisation des ressources financières propres de la commune</li> <li>- Faible réalisation des projets inscrits au plan annuel d'investissement</li> <li>- Inexistence d'une stratégie réelle d'auto-financement des investissements</li> </ul>	Insuffisance des ressources financières propres de la commune	Problématique de la mobilisation des ressources financières propres suffisantes dans la commune des Aguégus
4	<b>Développement économique local</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appauvrissement poussé de l'écosystème aquatique</li> <li>- Exploitation anarchique du sable fluvial</li> <li>- Non valorisation des atouts touristiques</li> <li>- Faible exploitation du potentiel agricole</li> <li>- Absence d'infrastructures marchandes</li> </ul>	Mauvaise exploitation des potentialités économiques locales	Problématique d'une meilleure exploitation des potentialités économiques dans la commune des Aguégus.

*Source : Synthèse des observations de stage (Septembre 2012)*

---

## **B - Identification, justification et spécification de la problématique**

### **1- Identification de la problématique**

Les problèmes identifiés lors de l'état des lieux et regroupés par centres d'intérêt, laissent apparaître quatre différentes problématiques que sont :

- *la problématique de la participation des populations au processus du développement local,*
- *la problématique de l'optimisation de la gestion des services communaux,*
- *la problématique de la mobilisation des ressources financières propres suffisantes dans la commune des Aguégus,*
- *la problématique d'une meilleure exploitation des potentialités économiques dans la commune des Aguégus.*

Toutes aussi importantes les unes que les autres, ces problématiques devront être prises en compte par les autorités locales en vue de l'atteinte effective des objectifs liés à un développement dynamique et équilibré. En effet, l'éradication des causes des problèmes spécifiques que recèlent ces problématiques permettra, de faire de l'administration communale des Aguégus, une administration capable d'accompagner efficacement le processus de développement à la base.

Fort de cet impératif et dans l'impossibilité de les aborder toutes dans le cadre du présent mémoire, nous avons dû opérer un choix, en tenant compte des préoccupations actuelles du Conseil communal et du personnel de la mairie. Dans ce cadre, une séance de restitution des éléments de constats et d'hierarchisation des problématiques identifiées a été organisée à l'intention des agents de la mairie et des conseillers communaux.

Au terme de cette démarche, nous nous sommes rendue à l'évidence que le Conseil communal est confronté à de sérieuses difficultés en matière de financement des actions de développement. Cependant, peut-on régler à cette ère de la décentralisation, les questions relatives au financement des actions

de développement en perdant de vue celles relatives au développement de l'économie locale ?

En effet, l'état des lieux dressé à l'issue de notre stage, révèle que le développement des Aguégus est encore à l'étape embryonnaire. Les nombreux défis du développement économique local restent encore non perceptibles dans cette commune. La faible productivité de l'économie locale et la faible capacité de cette commune à mobiliser et à gérer les ressources financières disponibles constituent de sérieuses entraves au développement de la commune. Autrement dit, cette situation entraîne de façon récurrente l'insuffisance des investissements et la médiocrité des services offerts aux populations.

La promotion du développement local aux Aguégus demeure donc un défi à relever. Ainsi, afin de mieux analyser les différentes préoccupations qu'elle suscite et de proposer des approches de solutions en vue d'impulser, sur des bases concrètes, le développement économique de ladite commune, nous avons choisi de mener notre réflexion sur le thème: « *Conditions d'une meilleure exploitation des ressources naturelles pour l'impulsion du développement de la commune des Aguégus* ».

## **2- Justification et spécification de la problématique**

### **Justification**

Avec l'avènement de la décentralisation qui a introduit la notion de la gouvernance locale, les populations ont été responsabilisées à prendre des initiatives et à les mettre en œuvre tout en s'appuyant essentiellement sur leurs propres moyens (humains et financiers).

La décentralisation est alors devenue la réforme fondamentale pour assurer le développement économique local, l'équilibre régional et l'équité sociale. Dès lors, les communes ont, d'un point de vue juridique et administratif, la responsabilité locale de la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement répondant aux besoins

prioritaires des hommes et des femmes vivant sur leur territoire. Cette responsabilité nécessite, pour l'ensemble des acteurs communaux, l'identification, la mobilisation et la maîtrise de la gestion transparente des ressources financières locales.

Après dix (10) années de mise en œuvre de la décentralisation, la commune des Aguégus n'a pas connu une grande avancée en matière d'amélioration des conditions de vie de ses populations. En effet, le faible niveau de réalisation des projets inscrits au PDC première génération et le faible niveau d'investissement observé depuis la deuxième mandature de cette ère de la décentralisation, n'ont fait que laisser les populations dans un désespoir quant à leurs attentes légitimes en matière de développement économique et social. Ces populations ne croient plus en leur capacité à s'auto-développer et hésitent à entreprendre des initiatives dans ce sens. Il est donc urgent que les autorités locales se rendent enfin à l'évidence que la commune des Aguégus possède suffisamment de ressources susceptibles de faire émerger le développement local.

C'est pourquoi la problématique choisie permettra à la commune des Aguégus d'amorcer son développement à partir de la valorisation de ses ressources naturelles.

En optant de réfléchir sur ce thème ambitieux, nous avons conscience qu'il s'agit d'un sujet vaste. Ne pouvant aborder toutes les interrogations qu'il suscite, ni tous les domaines qu'il pourrait embrasser, il est important de délimiter le champ de l'étude.

#### **Spécification**

Le problème général identifié est libellé comme suit : ***mauvaise exploitation des potentialités économiques locales***. Ce problème général se décline en plusieurs problèmes spécifiques que sont :

- ***l'appauvrissement poussé de l'écosystème aquatique en ressources halieutiques,***

- *la faible exploitation du potentiel agricole,*
- *le défaut de valorisation des atouts touristiques,*
- *l'exploitation anarchique du sable fluvial,*

Une vision globale est utile pour entrevoir la résolution de la problématique retenue.

### ***Paragraphe 2 : Vision globale de résolution de la problématique choisie.***

Elle est relative à la détermination des approches génériques relatives aux problèmes identifiés et à l'énoncé des stratégies utilisées pour leur résolution.

#### **A- Approches génériques de résolution des problèmes identifiés**

Les différents problèmes identifiés sont tous liés à l'impulsion du développement économique de la commune des Aguégus. L'approche générique de résolution de ces problèmes nécessite d'une part, la valorisation des potentialités de la commune, à travers des Interventions Economiques Locales (IEL) et, l'exploration des conditions d'une relance durable de l'économie locale aux Aguégus d'autre part. Cependant, il convient de spécifier les différentes approches par problème spécifique.

##### **1- Vision globale de résolution des problèmes spécifiques n°1 et 2**

Les problèmes spécifiques n°1 et 2 que soulève la problématique de l'étude sont relatifs à *l'appauvrissement poussé de l'écosystème aquatique en ressources halieutiques et à la faible exploitation du potentiel agricole.*

En effet, l'état des lieux sur la situation économique des Aguégus révèle, qu'en dépit de la précarité dans laquelle elle se trouve, cette commune est dotée d'importantes potentialités agricoles dont l'exploitation et la gestion rationnelle pourraient renforcer l'économie locale et assurer un mieux-être aux populations.

Ainsi, la résolution du problème spécifique n°1 nécessite une approche générique basée sur la régénération des ressources halieutiques à partir de l'utilisation des techniques de pêche appropriées.

Quant au problème spécifique n°2, sa résolution est basée sur une approche fondée sur des techniques culturelles appropriées aux milieux humides. En effet, bien que l'agriculture soit en milieu marécageux ou lacustre une activité très productive, elle nécessite l'utilisation de techniques spécifiques pour s'adapter à la présence permanente de l'eau.

## **2- Vision globale de résolution des problèmes spécifiques n°3 et 4**

Le tourisme est un domaine susceptible d'apporter des devises à une collectivité. Son développement impacte forcément tous les autres secteurs d'intervention de la collectivité territoriale décentralisée.

Ainsi, la résolution du problème spécifique n°3, repose sur la définition des mécanismes susceptibles de valoriser le patrimoine naturel, culturel et historique des Aguégus.

Mais en dehors des potentialités agricoles et touristiques, la commune regorge d'une importante ressource minière que constitue le sable fluvial et lagunaire dont l'exploitation rationnelle pourrait renforcer l'économie locale à long terme. Cependant, ce secteur n'est pas encore organisé. Pour résoudre ce problème, l'approche générique utilisée est axée sur la mise en place d'une stratégie de gestion optimale des gisements de sables fluvio-lagunaires.

Les approches théoriques de solution des problèmes spécifiques identifiés sont résumées dans le tableau n°6 ainsi qu'il suit :

**Tableau n°6 : synthèse des approches génériques par problème**

N°	Problèmes spécifiques	Approches génériques retenues
1	Appauvrissement poussé de l'écosystème aquatique en ressources halieutiques	Approche générique basée sur la régénération des ressources halieutiques et l'utilisation des techniques de pêche appropriées.
2	Faible exploitation du potentiel agricole	Approche générique axée sur l'utilisation des techniques culturales appropriées aux milieux humides.
3	Défaut de valorisation des atouts touristiques	Approche générique fondée sur la valorisation du patrimoine naturel, culturel et historique des Aguégus.
4	Exploitation anarchique du sable fluvial	Approche générique orientée vers la mise en place d'une stratégie de gestion optimale des carrières de sables.

**Source :** Synthèse des approches génériques par problème.

### **B- Démarche de résolution de la problématique retenue**

La résolution des quatre problèmes spécifiques issus de la problématique retenue requiert :

- la fixation des objectifs spécifiques à chaque problème,
- la détermination des causes supposées être à la base des problèmes et la formulation des hypothèses de l'étude,
- la définition de la méthodologie suivant laquelle la réflexion sera conduite.

Par ailleurs, l'économie locale n'étant pas un domaine tout à fait nouveau, une revue de littérature serait indispensable pour faire le point sur les théories déjà développées. L'analyse se focalisera ensuite sur le cas spécifique des Aguégus. Les données recueillies à cet effet, rapprochées des constats faits, permettront d'établir le diagnostic et d'apporter des approches de solutions.

Ces éléments sus-énumérés seront développés dans les chapitres intitulés respectivement:

- Cadre d'analyse des entraves à l'exploitation des potentialités économiques des Aguégus.
- Diagnostic de l'étude, approches de solutions et conditions de mise en œuvre.

## **CHAPITRE PREMIER**

### **CADRES D'ANALYSE DES ENTRAVES A L'EXPLOITATION DES POTENTIALITES ECONOMIQUES DES AGUEGUES**

Ce chapitre aborde, précisément les cadres théorique et méthodologique d'analyse des entraves à une exploitation judicieuse des potentialités économiques des Aguégus.

## **SECTION I : CADRE THEORIQUE**

La résolution des problèmes spécifiques et, par voie de conséquence, celle du problème général, requiert non seulement la définition des objectifs de recherche et la formulation des hypothèses de travail (Paragraphe 1), mais aussi la connaissance de l'état actuel du sujet grâce à une revue de littérature (Paragraphe 2).

### **Paragraphe 1 : Objectifs et hypothèses de recherche**

Afin de résoudre efficacement les différents problèmes identifiés, il est important de fixer des objectifs (A), d'identifier les causes supposées être à la base des problèmes en résolution aux fins de formuler des hypothèses et de réaliser le tableau de bord de l'étude (B).

#### **A- Les objectifs de recherche**

Deux catégories d'objectifs sont fixées. Il s'agit de l'objectif général et des objectifs spécifiques.

##### **1- Objectif général**

La promotion d'une économie locale forte et diversifiée est une condition du développement à la base. Cette étude se propose donc *d'analyser les déterminants du développement économique de la commune des Aguégus*.

Cet objectif général se décline en plusieurs objectifs spécifiques.

##### **2- Objectifs spécifiques**

Identifiés en fonction de chaque problème spécifique, les objectifs spécifiques retenus dans le cadre de cette étude visent à :

- 
- *susciter une intervention plus soutenue des élus locaux en faveur de la régénération des espèces aquatiques,*
  - *inventorier les différentes filières agricoles porteuses en vue de proposer des axes d'intervention pour une agriculture productive,*
  - *proposer des mesures visant la valorisation des potentiels touristiques,*
  - *analyser les conditions de relance et de gestion optimale des carrières de sable.*

Pour atteindre ces objectifs, quatre hypothèses ont été formulées et testées.

## **B- Formulation des hypothèses de l'étude**

Les hypothèses de cette étude ont été formulées en liant les problèmes spécifiques aux causes les plus plausibles.

### **1- Hypothèses liées aux problèmes spécifiques n°1 et 2**

Rappelons que le problème spécifique n°1 est l'appauvrissement de l'écosystème aquatique en ressources halieutiques. Les conséquences qu'impliquent ce problème sont, entre autres, la disparition de certaines espèces aquatiques, la baisse de la productivité halieutique, la baisse substantielle du revenu des ménages et par ricochet celle de leur faculté contributive au développement de la commune.

Au nombre des causes qui peuvent être à la base de cette situation, nous pouvons identifier *a priori*, la surexploitation des plans d'eau, la prolifération des techniques de pêche prohibées et l'encombrement des eaux par la jacinthe d'eau.

Analysant de près ces causes probables, nous avons constaté que la prolifération des techniques de pêche prohibées n'est qu'un aspect de la surexploitation des plans d'eau. Quant à l'encombrement des eaux par les plantes aquatiques notamment la jacinthe d'eau, il présente à côté des

inconvenients, de grands avantages. En effet, leur prolifération influe sur la navigation et le développement de la pisciculture. Par ailleurs, la mise à profit des grandes valeurs potentielles que présentent ces plantes (culture gratuite qui peut être exploitée comme adjuvants des sols, fourrage pour les animaux et servir de matière première pour la production du bio-gaz) pourrait constituer une importante source de revenu pour cette commune.

Eu égard à ce qui précède, les causes probables qui pourraient mieux expliquer l'appauvrissement poussé de l'écosystème aquatique en ressources halieutiques est la surexploitation des plans d'eau. Ainsi, l'hypothèse n°1 est formulée comme suit « *l'appauvrissement poussé de l'écosystème aquatique en ressources halieutiques est dû à la surexploitation des plans d'eau* ».

Quant au problème spécifique n°2, la non maîtrise par les agriculteurs des techniques agricoles appropriées aux milieux marécageux et lacustres paraît *a priori* mieux l'expliquer. L'hypothèse qui en découle s'énonce ainsi qu'il suit : « *la faible exploitation du potentiel agricole s'explique par la méconnaissance chez les agriculteurs des pratiques agricoles appropriées au milieu lacustre* ».

## **2- Hypothèses relatives aux problèmes spécifiques n°3 et 4**

Le défaut de valorisation des atouts touristiques de la commune des Aguégus pourrait avoir entre autres, les deux explications suivantes :

- la faible maîtrise des potentialités touristiques de la commune par les autorités locales, et
- la faible priorité accordée à ce sous secteur par les autorités locales dans les actions de développement.

Plusieurs études ont déjà été effectuées pour identifier le potentiel touristique des Aguégus. Le PDC de première génération les a largement prises en compte. De ce fait, les autorités locales sont sensées avoir une idée claire des potentialités touristiques de leur Commune. *Le peu d'importance accordée au tourisme par les élus locaux dans les actions de développement*

---

***paraît donc justifier le défaut de valorisation des atouts touristiques aux Aguégus.***

Pour ce qui concerne le problème spécifique n°4, relatif à l'exploitation anarchique du sable fluvial, nous estimons que c'est le manque de dynamisme des élus locaux dans la prise en charge de ce secteur qui le justifie. Pour ce faire, l'hypothèse n°4 est formulée comme suit : ***« l'exploitation anarchique du sable fluvial s'explique par le manque de dynamisme des élus locaux dans la prise en charge de ce secteur ».***

Les problèmes en résolution, les objectifs subséquents ainsi que les causes supposées et les hypothèses fixées sont résumés dans le Tableau de Bord de l'Etude (TBE) ci-après :

**Tableau n°7: Tableau de Bord de l'Etude**

Niveau d'analyse	Problèmes	Objectifs	Causes plausibles	Hypothèses
Niveau général	<b>Problème général :</b> Mauvaise exploitation des potentialités économiques locales.	<b>Objectif général</b> Analyser les déterminants du développement économique de la commune des Aguégus.	-----	-----
Niveaux spécifiques	<b>1</b> <b>Problème spécifique n°1</b> Appauvrissement de l'écosystème aquatique en ressources halieutiques.	<b>Objectif spécifique n°1</b> Susciter une intervention plus soutenue des élus locaux en faveur de la régénération des espèces aquatiques.	<b>Cause spécifique N°1</b> - Surexploitation des plans d'eau	<b>Hypothèse spécifique N°1</b> L'appauvrissement poussé de l'écosystème aquatique en ressources halieutiques est dû à la surexploitation des plans d'eau.
	<b>2</b> <b>Problème spécifique n°2</b> Faible exploitation du potentiel agricole.	<b>Objectif spécifique n°2</b> Inventorier les différentes filières agricoles porteuses en vue de proposer des axes d'intervention pour une agriculture productive.	<b>Causes spécifiques N°2</b> - Méconnaissance par les agriculteurs des pratiques agricoles appropriées au milieu lacustre.	<b>Hypothèse spécifique N°2</b> La faible exploitation du potentiel agricole s'explique par la méconnaissance chez les agriculteurs des pratiques agricoles appropriées aux milieux lacustres.
	<b>3</b> <b>Problème spécifique n°3</b> Défaut de valorisation des atouts touristiques.	<b>Objectif spécifique n°3</b> Proposer des mesures visant la valorisation des potentiels touristiques.	<b>Cause spécifique N°3</b> - faible priorité accordée au tourisme par les autorités locales dans les actions de développement.	<b>Hypothèse spécifique N°3</b> Le défaut de valorisation des atouts touristiques est dû à la faible priorité accordée au tourisme par les autorités locales dans les actions de développement
	<b>4</b> <b>Problème spécifique n°4</b> Exploitation anarchique du sable fluvial	<b>Objectif spécifique n°4</b> Analyser les conditions de relance et de gestion optimale des carrières de sables.	<b>Cause spécifique N°4</b> - manque de dynamisme des élus locaux dans la prise en charge de ce secteur.	<b>Hypothèse spécifique N°4</b> l'exploitation anarchique du sable fluvial s'explique par le manque de dynamisme des élus locaux dans la prise en charge de ce secteur.

**Source :** Nos observations de stage (octobre 2012)

---

## **Paragraphe 2 : Revue de littérature**

Toute recherche scientifique exige du chercheur de s'appuyer sur une bibliographie digne du nom. Fort de cette nécessité, nous avons fait le point des connaissances antérieures sur le thème objet de notre étude.

Cette synthèse bibliographique qui est faite en prenant pour principaux repères les problèmes spécifiques liés à la problématique objet de cette étude, débute par l'analyse définitionnelle des concepts clés mis en exergue par notre thématique.

### **A- Clarification des concepts**

Le sujet objet de notre réflexion est relatif à l'analyse des déterminants stratégiques indispensables à la dynamisation de l'économie locale des Aguégus et par conséquent à l'impulsion du développement de cette commune.

#### **1- Notion d'économie locale**

Dans le langage courant, la notion d'économie renvoie à l'art de réduire les dépenses dans la gestion de ses biens. Vu sous un angle juridique<sup>19</sup>, ce concept est perçu comme l'ensemble des phénomènes, faits et activités relatifs à la production, à la circulation et à la consommation des richesses dans un ensemble donné (une région ou un pays). Il s'analyse par les scientifiques comme *la science qui étudie la production, la répartition et la circulation des richesses*"<sup>20</sup>.

Dans le contexte de la décentralisation, la notion d'économie, jointe au qualificatif "local" traduit selon **Pecqueur, B. (2000)** « *l'ensemble des dynamiques locales reposant sur la valorisation des potentialités économiques locales et dont l'ultime finalité est le développement de nouvelles formes d'entreprise à caractère économique* ». Cette notion est donc intimement liée au concept du développement.

---

<sup>19</sup> Lexique des termes juridiques, 15<sup>ème</sup> édition, Dalloz (2005)

<sup>20</sup> Échaudemaison (1989, p. 105)

---

## 2- Concept de développement

La notion de développement est un concept polysémique qui s'utilise souvent pour exprimer un état de croissance personnelle, l'amélioration d'une situation sociale, une expansion domiciliaire... **Rist G. (1996)**, l'assimile à un processus qui induit le changement dans l'évolution naturelle.

Avec la prise de conscience de l'inégalité de la diffusion du développement dans l'espace, l'approche territoriale dans le développement a fait son apparition. L'émergence de cette approche a constitué pour certains auteurs (**Aydalet, Proulx, Weaver**) l'avènement d'un nouveau paradigme de développement qu'ils ont appelé le paradigme du développement par le bas, par opposition à celui du développement par le haut (**Aydalet, 1985**).

Dans les pays du Sud comme dans les pays du Nord, plusieurs auteurs (**Amin, Friedmann, Perroux**, etc.) ont développé des théories qui tentent d'expliquer les inégalités du développement dans l'espace et surtout d'essayer de trouver des théories qui favorisent le développement des espaces excentriques et marginalisés. C'est ainsi qu'est apparu le concept de développement endogène.

Encore appelé développement par le bas (**Clyde Weaver**), développement décentralisé (**Bernard Planque**), ou développement ascendant (**Michel Bassand**), le développement endogène est, selon **Friedmann J. (1985)**, axé sur la valorisation des ressources locales au plan des ressources naturelles, au plan de la culture locale ainsi qu'au plan des savoir-faire locaux. Pour cet auteur, le développement endogène est un développement qui se veut intégrer et qui s'effectue à petite échelle. Dans cette lignée, **Colletis et Pecqueur, (1993)** montrent que le développement d'un territoire passe par la valorisation économique des ressources localisées (main-d'oeuvre, matières premières...). Cette position est davantage renforcée par **Pellegrin (1987)** pour qui, le concept de développement traduit un mouvement qui repose sur une volonté commune de dynamiser le milieu local.

Dans les littératures européenne et nord-américaine consultées, nous retrouvons deux expressions centrales pour qualifier cet effort de valorisation des ressources à l'échelle locale. Il s'agit du développement économique communautaire et du développement local.

Pour **Friedmann J. et Walter S. (1950)**, le développement économique communautaire est une approche volontariste, axée sur un territoire restreint. Il s'analyse comme une démarche partant du bas, privilégiant les ressources endogènes. Il fait appel aux traditions et potentialités locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités coopératives. Tout comme ces auteurs, **Blakely (1989)** définit ce concept comme étant une stratégie globale de revitalisation socio-économique d'une communauté marginalisée, par la valorisation des ressources locales et le recours à de nouvelles solidarités. **Favreau L. (1995)** décrit de la façon suivante l'approche du développement économique communautaire :

*« l'action communautaire ne se cantonne plus dans la seule sphère des transferts sociaux dans la seule gestion palliative des problèmes socio-économiques. Elle s'inscrit dans la sphère de la production de richesses, dans l'intervention qui veut favoriser l'empowerment des communautés locales (le contrôle des populations locales sur leur développement économique et social) et dans des partenariats inédits ».*

Cette approche du développement communautaire est considérée par certains auteurs comme un processus organisationnel conduisant vers des objectifs de développement culturel, social et économique. Les résultats liés au développement communautaire sont donc liés à l'ensemble de ces dimensions et non pas seulement aux indices économiques.

Quant au concept de développement local, il est surtout utilisé en Europe pour désigner un changement social. Le développement local apparaît comme l'un des moyens de revitalisation des tissus économiques et sociaux.

C'est donc dans ce cadre que **Auton Y. (1982)**<sup>21</sup>, affirme que «*Le développement local n'est pas la croissance, c'est un mouvement culturel, économique et social qui tend à augmenter le bien-être d'une société. Il doit valoriser les ressources du territoire par et pour les groupes qui occupent le territoire. Il doit être global et multidimensionnel, recomposant ainsi les logiques sectorielles*». Abondant dans le même sens, **Guigou J. (1984)**, estime que «*le développement local est l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales et manifeste la volonté des habitants d'une microrégion de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur du développement économique*»<sup>22</sup>. **Joyal A. (2000)**, quant à lui, accole une signification particulière à ce concept qui devient pour lui, une expression commode pour désigner les efforts entrepris par les acteurs des localités et des régions qui connaissent des problèmes (déclin, déprise, ralentissement de l'activité) en vue d'améliorer le sort des populations qui y vivent. En effet, pour cet auteur, le développement local est une forme d'organisation secrétée par les milieux locaux en réponse à des difficultés économiques vécues dans ces milieux.

Retenons au regard des analyses développées ci-dessus que, le développement local et le développement économique communautaire sont tous des modes d'intervention pour la prise en main des collectivités. C'est d'ailleurs ce qu'affirment **Favreau et Lévesque, (1996)**. Ces concepts reposent tous sur l'idée de reconstitution du tissu économique d'une localité donnée en vue d'instituer un changement social global. Ils permettent de décrire une situation unique, celle de la responsabilisation totale des populations à la base, dans la conception et la mise en œuvre des actions de

---

<sup>21</sup> Yves AUTON dans Actes des états généraux des pays, Mâçon, juin 1982, supplément au n° 231 de Correspondance Municipale

<sup>22</sup> Jean-Louis Guigou dans le développement local : espoirs et freins, Revue Correspondance Municipale, n°246, mars 1984

développement, ceci à travers la valorisation des potentialités économiques et des ressources humaines, techniques d'une collectivité.

Au Bénin, la préoccupation du développement local apparaît comme un enjeu majeur pour le législateur béninois qui a d'ailleurs prévu à travers les dispositions de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, des domaines d'interventions économiques tout en indiquant des instruments pour promouvoir le développement des activités économiques. Cette vision de développement est clairement détaillée dans le document de Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (**PONADEC**) qui précise que « *Le développement du territoire communal ne peut être dissocié de son développement économique qui passe par la valorisation de ses potentialités... La prise en compte des questions de développement économique est la seule voie pour permettre aux collectivités locales de générer des ressources propres qui leur assurent une certaine indépendance et leur permettent de s'engager dans un processus de développement autonome. Elle appelle à renforcer ou mettre en place, au niveau de chaque commune, des stratégies de développement local* ».

## **B- Point des connaissances antérieures sur les problèmes en résolution**

Il rend compte des constats majeurs des auteurs et des institutions compétentes sur les différents problèmes spécifiques liés à la problématique objet de cette étude.

### **1- Connaissances antérieures sur les problèmes spécifiques n°1 et 2**

#### **Appauvrissement de l'écosystème aquatique**

Comme le souligne **Pirotton G. (2005)**, au plan étymologique, le mot système dérive du mot grec « systema » qui signifie « ensemble organisé ». Au-delà de cette signification première du mot, une grande pluralité de définitions est notée dans la littérature. C'est ainsi que **Bertalanffy**

**V.L.(1948)**, définit un système comme étant « un complexe d'éléments en interaction ».

En partant de la théorisation de la notion de système, une définition assez simpliste consiste à retenir d'emblée comme le dit **Friederich (1930)**, qu'un écosystème est «*une unité fonctionnelle de base en écologie puisqu'elle inclut à la fois les êtres vivants et le milieu dans lequel ils vivent, avec toutes les interactions entre le milieu et les organismes* ». Pratiquement toutes les autres définitions rencontrées dans la littérature vont dans le même sens. Cependant, parmi elles, certaines tentent parfois d'apporter plus de précisions. C'est par exemple le cas, plus récemment, de **Abbadie L. et Lateltin E. (2004)** qui définissent l'écosystème comme étant «*l'ensemble des espèces présentes dans un lieu donné, les interactions qu'elles entretiennent entre elles et avec le milieu physique, ainsi que les flux de matière et d'énergie qui parcourent les espèces et leur environnement* ».

Joint au qualificatif "aquatique" (qui désigne ce qui vit dans l'eau), cette expression est le résultat d'un équilibre entre le milieu naturel (l'eau) et les espèces animales qui y vivent. Les ressources halieutiques appartiennent à l'ensemble très large des espèces animales de ce milieu naturel qu'est l'eau.

Employé à partir du 18<sup>ème</sup> siècle par l'intermédiaire du latin halieuticus (ou du grec halieutikos), le terme « halieutique » désigne ce qui est relatif à la pêche (ou au pêcheur). Dans leur signification au sens strict, les ressources halieutiques renvoient aux ressources qui font (ou susceptibles de faire) l'objet de pêche. **Cabane F. (2005)** les désigne comme étant «*les stocks d'animaux aquatiques exploitables* ». Cette vision se rapproche de celle de **Chauveau J-P. et al. (1993)** qui définissent la ressource halieutique comme «*un stock multi-spécifique de poissons produit par un écosystème aquatique* ». En tant que ressources renouvelables, le véritable problème que pose la gestion des ressources halieutiques est qu'il n'est pas exclu que leur capacité de régénération soit remise en cause de façon irréversible par un taux d'exploitation excessif ou une atteinte à leur biotope.

---

La pêche est une activité qui consiste à capturer des animaux aquatiques, principalement des poissons, dans leur milieu naturel (mers, océans, étangs, lacs, cours d'eau, etc). Elle est selon **Horemans B. (1998)**, un secteur économique essentiel pour beaucoup de pays à travers le monde, en particulier ceux en voie de développement et constitue de plus une source de devises importantes. Toutefois, pour **Nadaud J. (2005)**, ne pas la pratiquer du tout ou la pratiquer de façon abusive sont deux fautes graves. Selon cette même logique, **Jennings S. et Kaiser M.J, (1998)**, estiment que la pêche est l'une des principales activités humaines qui affectent les écosystèmes aquatiques. Ces effets sur les écosystèmes sont à la fois directs et indirects. Le principal effet direct de la pêche est évidemment, selon cet auteur de réduire l'abondance des espèces cibles.

Ainsi, pour **Laë R. et al. (1997a)**, **Welcomme R.L. (1999)**, **Gascuel D. et al. (2002)**, **Balirwa J.S. et al. (2003)** cités par **KANTOUSSAN J. (2007)**, l'histoire récente de la pêche dans les pays en voie de développement fait notamment état du niveau d'exploitation particulièrement élevé et d'exemples spectaculaires de surexploitation des stocks. Cette surexploitation peut conduire, selon ces auteurs, à une réduction de la biodiversité ou, dans certains cas, à l'extinction de certaines espèces ou de groupes d'espèces. Ceci se produit lorsque les capacités biologiques de certaines espèces ne leur permettent plus de faire face à une pression de pêche intense et d'assurer un renouvellement des populations.

Tout en partageant le point de vue de ces auteurs, **Blaber S.J.M et al. (1999)**, **Fromentin J.M. et Fonteneau A. (2001)** ressortent de leurs analyses que l'exploitation halieutique des juvéniles, limite le potentiel de renouvellement des stocks et a des impacts négatifs sur la productivité des pêcheries. **Arrignon J. (1991)** souligne particulièrement pour sa part, les incidences de la pollution sur le développement des ressources halieutiques. Selon l'auteur, le fait de jeter, de déverser ou de laisser écouler dans les cours d'eau, directement ou indirectement des substances ou tout autre résidu peut

constituer une entrave au développement des espèces et un frein à leur reproduction.

Il s'est avéré nécessaire de développer de nouvelles stratégies plus efficaces pour une bonne gouvernance des ressources halieutiques. La FAO (Food and Agriculture Organization) a, pour ce faire, élaboré un '*Code de conduite pour une pêche responsable*' qui vise à améliorer les pratiques de pêche et l'état des écosystèmes aquatiques exploités (FAO 1995). En octobre 2001, la Conférence de la FAO sur les Pêches Responsables dans les écosystèmes a fait ressortir la nécessité d'une démarche plus globale pour la gestion durable des écosystèmes connue sous l'appellation d'« *approche écosystémique des Pêches* ». Le but de cette approche est d'« équilibrer divers objectifs sociétaux en prenant en compte les connaissances et les incertitudes concernant les composantes biotiques, abiotiques et humaines de l'écosystème et leurs interactions et d'appliquer une approche intégrée aux pêcheries ».

Au Bénin, le sous-secteur pêche a fait l'objet de plusieurs études et ce, depuis la période révolutionnaire. En effet, déjà dès les années 1988, **Falana N. (1988)**, dénonçait les conséquences de certaines formes d'aménagements sur le milieu lacustre. Pour **Falana**, les lagunes sont des milieux particulièrement sensibles qui réagissent de façon positive ou négative face aux interventions des hommes. Dans son étude réalisée sur la lagune de Porto-Novo, elle dénonce les influences négatives de certaines techniques halieutiques sur les plans d'eau.

Abordant le degré de pollution des cours d'eau au Bénin, **Agonkpahoun E. (2006)**, dans son mémoire dont le titre porte sur « *l'évaluation de la pollution des eaux continentales par les métaux toxiques : Cas de la rivière Okpara et du lac Nokoué au Bénin* », a abouti au résultat selon lequel les métaux lourds se retrouvent dans l'eau du lac Nokoué, dans les sédiments du lac et dans l'organisme des poissons de ce lac, à des concentrations supérieures à la normale. Face à cet état de chose, **Dovonou F.**

(2008) a, à travers son mémoire dont le thème porte sur « la pollution des plans d'eau au Bénin » estimé, qu'une protection des écosystèmes aquatiques serait indispensable pour le maintien de l'équilibre écologique des espèces halieutiques ce qui contribuerait à une saine alimentation des populations locales. Il propose pour ce faire, la dépollution du lac pour permettre la prolifération des espèces animales aquatiques telles que les poissons, les crevettes, les huitres.

### *L'exploitation du potentiel agricole aux Aguégus*

L'exploitation agricole est une activité économique dans laquelle l'agriculteur pratique un système de production en vue d'augmenter son profit. Comme le souligne **Campagne P. (1981)**, l'agriculture joue un rôle de « soutien » au développement du fait qu'elle fournit aux agro-industries les matières premières. Le rôle vital de l'agriculture dans la croissance et la réduction de la pauvreté rurale a été récemment souligné par le rapport sur le développement dans le monde 2008, qui mentionne que « *si le monde s'est engagé à réduire la pauvreté et à atteindre une croissance durable, les pouvoirs de l'agriculture doivent être libérés* ». Dans la théorie économique, la contribution de l'agriculture à la croissance économique a été démontrée maintes fois. Pour **Bella H. (2009)**, le caractère "primaire" des activités agricoles en fait souvent un secteur en amont des autres. Il est donc un secteur d'activité au service des autres secteurs dans le processus du développement. Mais au-delà de ce rôle en amont du développement, d'autres auteurs estiment que le développement du secteur agricole pour lui-même offre aussi des gages d'un véritable développement.

Dans la littérature consultée, plusieurs institutions et chercheurs se sont penchés sur les questions de sécurité alimentaire, notamment celle du développement de l'agriculture et de son impact sur la croissance économique, mais très peu ont abordé les questions relatives à l'exploitation agricole en milieu lacustre.

---

En effet, pour **ISSOLA I. et al (2008)**, les milieux lacustres sont formés par des écosystèmes situés entre le continent et la mer. Ils sont des zones de transition entre le continent et l'océan mais ne sont ni la terre, ni la mer. Ces milieux se caractérisent par la présence permanente des cours d'eau et font objet d'une alternance entre crue et décrue. Du fait de ces caractéristiques, et pour plusieurs auteurs, ces milieux sont *a priori* inexploitable pour l'agriculture. Cependant, se fondant sur les expériences du lac Inlé en Birmanie et des Chinampas au Mexique, **Clauzel C. (2008)** dans son essai portant sur « *la dynamique et l'enjeu de l'agriculture en milieu lacustre* » a mis en exergue des techniques de production agricole à haut rendement adaptés à la présence permanente de l'eau. Pour ce chercheur, « *l'agriculture en milieu lacustre est une activité très productive car l'humidité constante favorise la croissance des plantes tandis que les apports réguliers de vase et de débris de végétaux enrichissent les sols et maintiennent leur fertilité. Toutefois, il souligne que, du fait de la fragilité des terrains, ils doivent faire l'objet d'un entretien régulier afin de corriger leur tendance naturelle à l'affaissement* ». Ainsi les techniques agricoles mises en place en Birmanie comme au Mexique et décrites par Clauzel reposent essentiellement sur la confession des îles « flottantes ».

Fabriquées à base d'amas de végétation notamment d'îlot de jacinthe et fixées par des bambous, ces îles « flottantes » qui servent de support à la culture reçoivent périodiquement, l'apport renouvelé de terres et d'algues indispensables pour la mise en culture. Pour le chercheur, cette technique culturale permet de pratiquer une agriculture intensive avec trois, voire quatre cycles agricoles au cours d'une même année. Les cultures appropriées à ces zones sont selon l'auteur l'arboriculture, les légumières, la riziculture et la floriculture.

---

## 2- Connaissances antérieures sur les problèmes spécifiques n°3 et 4

### La promotion du tourisme

Le tourisme est généralement défini comme l'ensemble des activités de personnes, qui voyagent vers et séjournent en des lieux extérieurs à leur environnement habituel, pendant un temps maximum d'une année consécutive pour leurs loisirs, pour leurs affaires ou à d'autres fins. Pour **l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)**, « *le tourisme est un déplacement hors de son lieu de résidence habituel pour plus de 24 heures mais moins de 4 mois, dans un but de loisirs, un but professionnel (tourisme d'affaires) ou un but sanitaire (tourisme de santé)* ».

La **commission des Statistiques des Nations Unies (1993)**, va plus loin et caractérise le tourisme comme étant un ensemble « *d'activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires ou pour d'autres motifs* ».

Pour le **BIT (2011)**, le tourisme apparait comme l'un des secteurs économiques qui se développent le plus rapidement. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) caractérise donc le tourisme comme une activité à forte intensité de main-d'œuvre et une source importante de développement et d'emploi, notamment pour les personnes ayant un accès limité au marché du travail, comme les femmes, les jeunes, les travailleurs migrants et les populations rurales. Ce secteur peut, selon cette organisation, contribuer notablement au développement social et économique et à la réduction de la pauvreté. C'est d'ailleurs l'une des conclusions de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) pour qui, les services touristiques peuvent stimuler le développement en termes de revenu, d'emplois, de recettes en devises, de fiscalité, d'effets multiplicateurs et d'effets d'entraînement.

---

Cet impact du tourisme sur le développement économique des pays a été mis en exergue en 1998 par la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement Economique (**CNUCED**), qui estime que l'expansion du tourisme a beaucoup contribué au développement des pays qui ont fait de ce secteur une priorité. Pour la **CNUCED**, la contribution du tourisme au développement est faible lorsque les pays concernés ne font pas des efforts nécessaires en termes d'investissements publics ou privés.

C'est donc ce qui amena **Truchet S. (2011)**, à affirmer que le tourisme est une activité structurante dans les territoires qui semblent être les plus dynamiques. C'est également ce que font apparaître les travaux de **Talandier M. (2008)**, qui s'est penché sur les effets du tourisme sur le développement des territoires ruraux. En effet, l'auteur montre à travers ses analyses que les bassins de vie ruraux marqués par le tourisme sont caractérisés par un niveau de revenu moyen élevé, par des soldes migratoires positifs, qui compensent les pertes liées au solde naturel, et par une progression soutenue des emplois touristiques mais également non touristiques.

Partant de ce constat, de nombreux auteurs ont cherché à comprendre l'influence du secteur touristique sur le développement économique des espaces ruraux.

Déjà en **2005**, **Guérin M. et Steinlein P.**, ont démontré que la progression du tourisme favorise de manière directe le développement rural dans la mesure où elle se traduit par la création de nouveaux emplois touristiques. **Bensahel L. et Donsimoni M. (1999)**, analysent quant à eux les effets indirects du tourisme sur la stimulation du développement rural. Ces effets indirects sur l'emploi peuvent, en outre, s'accompagner de changements sociaux et d'une prise de conscience de la population locale concernant notamment les atouts de leur territoire, qui peuvent se révéler favorables à une dynamique de développement local.

Au Bénin, plusieurs études ont été réalisées dans le cadre de la promotion du sous-secteur touristique. C'est le cas par exemple de la

---

Politique Nationale du Tourisme élaboré en 1996 et qui définit la projection de la demande touristique au Bénin et les stratégies de développement de ce sous-secteur.

C'est donc pour assurer une parfaite mise en œuvre de ces stratégies, qu'à cette ère de la décentralisation, la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin en son article 106, reconnaît comme entre autres compétences aux communes, la prise des mesures susceptibles de valoriser le tourisme sur le territoire communal et d'encourager les opérateurs économiques intéressés à entreprendre des activités dans ce domaine. Dans ce cadre, de nombreux travaux de recherches ont abordé la promotion du tourisme dans différentes contrées du pays. Ainsi, **Danvi M. (2004)** dans son mémoire intitulé « *Tourisme à Ganvié : diagnostic et stratégie de promotion* » a développé des idées entrant dans le cadre d'une meilleure redynamisation du secteur touristique dans la commune de Sô-ava et plus généralement dans les villages de la basse- Sô. Pour lui, l'essor du tourisme dans cette partie du Bénin dépend de la mise en œuvre d'une bonne politique de promotion touristique. En conséquence, il suggère qu'un accent particulier soit mis par les autorités locales de la commune, sur l'aménagement des sites touristiques, la communication touristique et la promotion des produits touristiques.

**Moussadjiré I. (2011)** a quant à lui, insisté sur l'importance de l'apport du tourisme sur le développement des communautés d'accueil. Il affirme à travers ses analyses que le tourisme est un moyen indéniable de développement et de croissance économique locale et nationale.

#### **L'exploitation du sable fluvial**

Les sables fluviaux sont, tel que définit, par **Maanan M. (2003)**, des gisements de granulat hors plage utilisés dans les travaux de construction et rencontrés dans les étendues d'eau continentales (fleuves, lacs et lagunes).

Intrants indispensables à la réalisation des travaux de construction, les gisements de sables constituent, en Afrique comme partout ailleurs dans le

---

monde, une importante ressource minière, dont l'exploitation pourrait constituer le moteur du développement économique des nations.

C'est d'ailleurs ce qui amena **Yachir F. (1987)**, à analyser le poids de l'Afrique dans l'approvisionnement du monde développé en matériaux de base notamment dans la fourniture de minerais à l'Europe et au Japon. Dans ses analyses, Yachir soulève les insuffisances des Etats africains en matière de contrôle des gisements, la faiblesse des rentes tirées de leur exploitation ou de leur transformation locale et en déduit qu'aucun pays minier d'Afrique n'a sérieusement tenté d'accroître ses revenus par l'élaboration d'une politique appropriée.

C'est donc pour ce faire, qu'en 1999, le deuxième gouvernement béninois de l'ère démocratique a redéfini le cadre contextuel et les conditions d'exercices des activités minières.

Dans ces conditions, le gouvernement d'alors avait choisi de faire occuper au secteur des mines une place prioritaire en faisant un pôle de diversification de l'économie. Ce qui conduisit à l'adoption de la loi n°2006-17 du 17 octobre 2006 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin qui définit les conditions des exploitations des ressources minières au Bénin.

De même, de nombreuses études ont été réalisées au Bénin dans ce domaine. C'est le cas par exemple de **Kpondjo et al (2001)**, qui ont, à travers leur étude portant sur la « *recherche de sites de sable hors littoral phase2* », fait le point des sites de gisement de sable dans la basse vallée de l'Ouémé, ceci, dans le souci de freiner l'érosion côtière à travers l'interdiction du prélèvement du sable marin. **Degbey J. et al (2006)** ont quant à eux mis l'accent sur les questions de mobilisation des ressources et de protection de l'environnement dans les collectivités locales. Selon ces derniers, l'exploitation de sable fluvio-lagunaire constituerait une nouvelle source de revenus qui s'offrirait aux collectivités locales. Toutefois, ils recommandent aux communes à travers leurs analyses que l'exploitation des carrières de

sable lagunaire doit être faite conformément aux dispositions législatives portant protection de l'environnement et à la politique minière adoptée par le Bénin.

## **SECTION II : METHODOLOGIE DE L'ETUDE**

La méthodologie suivie dans le cadre de cette étude est basée sur deux approches. Il s'agit de l'approche théorique (paragraphe 1) et de l'approche empirique (paragraphe 2).

### **Paragraphe 1 : Approche théorique**

Basée sur la recherche documentaire, l'approche théorique de cette étude met en exergue le cadre théorique d'analyse des problèmes en résolution.

#### **A- La recherche documentaire**

Dans le but de mieux cerner la problématique choisie et de parvenir au regroupement des données nécessaires à sa résolution, nous avons dans un premier temps, procédé à la recherche documentaire. Cette recherche documentaire a été faite dans les bibliothèques et centres de documentation des institutions ci-après :

- Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de Pêche ;
- Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat ;
- Institut National de Recherche Agricole (INRAB) ;
- Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) ;
- Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC) ;
- Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- Faculté des Sciences Agronomiques (FSA) ;
- Centre Béninoise de Recherche Scientifique et Technique (CBRST) ;
- Ecole doctorale de la Faculté des Sciences Economique et de Gestion (FaSEG) ;
- Centre d'Etude Touristique (CET).

Par ailleurs, les recherches sur internet et la consultation des cours reçus durant notre formation à l'ENAM n'ont pas été laissées pour compte. Cet exercice nous a particulièrement servi à la spécification de la problématique et à meubler notre revue de littérature.

### **B-Approche théorique d'analyse**

Au regard de la revue de littérature que nous venons de présenter ci-dessus, l'approche théorique sur laquelle se fonde la présente étude, est celle développée par **Friedmann**. En effet, les idées développées par cet auteur, s'inspirent du constat selon lequel le développement d'une localité dépend, de l'organisation méthodique et rationnelle mise en place autour de l'utilisation des ressources naturelles et de la mise en valeur du potentiel culturel de la localité concernée, ceci, pour des fins économiques.

Cette conviction de **Friedmann** est, incontestablement profonde de sens, car, elle invite les communes à poser les premiers pas de leur croissance économique ou même de leur développement intégral en ne comptant que sur leurs ressources propres. La promotion de l'économie locale serait donc à cette ère de la décentralisation, l'instrument privilégié de revitalisation du tissu économique local et par conséquent, la solution vitale pour le développement des collectivités territoriales décentralisées.

### **Paragraphe 2 : Approche empirique**

La méthode utilisée pour la collecte des données, la préparation et le déroulement des enquêtes forment l'approche empirique.

#### **A- Méthode de collecte des données**

Le premier outil utilisé pour la collecte des données au cours de notre stage est l'observation directe. Cet outil nous a permis de collecter des informations pertinentes ayant suscité en nous des questionnements tels que le contraste existant entre le niveau de vie des populations de la commune des Aguégus et les potentialités dont elle regorge d'une part, et le

---

fonctionnement des services communaux et leur capacité à faire face aux enjeux de la décentralisation d'autre part.

L'observation a été, chaque fois complétée par la consultation des documents de la commune tels que le Plan de Développement Communal (PDC) première génération, les feuilles de route, la monographie de la commune, le tableau de bord social, ainsi que les différents budgets et comptes administratifs de la commune.

Aguégus étant une commune rurale essentiellement agricole, des entretiens avec le maire de la commune et ses adjoints, le Secrétaire général, les Chefs-services de la mairie ainsi qu'avec les techniciens en production animale, végétale et halieutique du Centre Communal de Promotion Agricole (CeCPA) de la localité nous ont permis de mieux cerner non seulement la situation économique de la commune, mais aussi la vision que nourrissent ces derniers pour son développement.

Grâce au cumul de ces trois techniques (observation directe, et consultation des documents de la commune et entretiens) nous avons pu dresser l'état des lieux de ladite commune, déterminer la problématique de l'étude, formuler nos objectifs de recherche et émettre les hypothèses conséquentes.

Toujours dans le but de collecter les données nécessaires pour la réalisation de cette étude, l'approche empirique de notre démarche nous a conduite à effectuer des enquêtes au niveau des différents acteurs de développement intervenant dans la commune.

## **B- Préparation, déroulement de l'enquête et traitement des données.**

### **1- Préparation de l'enquête**

La quête d'une certaine rationalité dans l'étude, nous a poussé à une analyse approfondie des hypothèses précédemment formulées. Cette démarche a permis non seulement, d'identifier les paramètres à prioriser au cours de nos enquêtes et analyses des données, mais aussi, de mieux cibler

---

les éléments caractéristiques des variables (dépendantes et indépendantes) constituant nos hypothèses, la population cible concernée par l'étude, et les techniques et outils de collectes de données nécessaires.

**Tableau n°8 : Tableau synoptique de la méthodologie**

Hypothèses	Variables de l'hypothèse	Eléments caractéristiques de la variable	Technique de collecte à utiliser	Outils de collecte à privilégier	Source des données
<b>Hypothèse spécifique n°1</b> L'appauvrissement poussé de l'écosystème aquatique en ressources halieutiques est dû à la surexploitation	<i>Variable dépendante</i> appauvrissement poussé de l'écosystème aquatique en ressources halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Productivité halieutique des dix dernières années.</li> </ul>	Enquête	Guide d'entretien Focus group	- Technicien du CeCPA - Comité de pêche
	<i>Variable indépendante</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>surexploitation des plans d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Techniques et niveau d'exploitation des plans d'eau,</li> <li>Degrés d'encombrement des plans d'eau</li> <li>Type de pressions exercées sur l'écosystème aquatique.</li> </ul>	Enquête	Guide d'entretien Questionnaire Observation directe	- Pêcheurs du CeCPA - Population de la commune
<b>Hypothèse spécifique n°2</b> La faible exploitation du potentiel agricole s'explique par la méconnaissance chez les agriculteurs des pratiques agricoles appropriées au milieu lacustre.	<i>Variable dépendante</i> faible exploitation du potentiel agricole.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Superficie de terre destinée à l'agriculture,</li> <li>Superficie exploitée par campagne agricole</li> <li>Production agricole</li> </ul>	Enquête	Guide d'entretien	- Technicien du CeCPA - Exploitants agricoles
	<i>Variable indépendante</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Méconnaissance par les agriculteurs des pratiques agricoles appropriées au milieu lacustre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>techniques d'implantation des cultures,</li> <li>types d'aménagements,</li> <li>niveau de maîtrise de l'eau.</li> </ul>	Enquête	Guide d'entretien Questionnaire	- Technicien du CeCPA - Exploitants agricoles

<p><b>Hypothèse spécifique N°3</b> Le défaut de valorisation des atouts touristiques est dû à la faible priorité accordée au tourisme dans les actions de développement par les élus locaux.</p>	<p><i>Variable dépendante</i> défaut de valorisation des atouts touristiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des sites touristiques</li> <li>• Communication et marketing territorial</li> </ul>	Enquête	Observations directes Analyse des comptes administratifs Guide d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maire et conseil communal</li> <li>- C/SDLP</li> </ul>
	<p><i>Variable indépendante</i> Faible priorité accordée au tourisme dans les actions de développement par les élus locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perception des élus locaux sur l'importance du tourisme dans le développement d'une communauté,</li> <li>• Investissements réalisés dans ce domaine,</li> <li>• Positionnement de ce secteur dans les actions de développement.</li> </ul>	Enquête	Entretien Analyse de documents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maire</li> <li>- Conseil communal</li> </ul>
<p><b>Hypothèse spécifique N°4</b> L'exploitation anarchique du sable fluvial s'explique par le manque de dynamisme des élus locaux dans la prise en charge de ce secteur</p>	<p><i>Variable dépendante</i> Exploitation anarchique du sable fluvial.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mode de gestion du gisement de sable fluvio-lagunaire</li> <li>• Retombées financières pour la commune</li> <li>• Niveau d'organisation de ce secteur.</li> </ul>	Enquête	Entretien Questionnaire Observation directe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maire</li> <li>- Conseil communal</li> <li>- C /SAFE</li> </ul>
	<p><i>Variable indépendante</i> • manque de dynamisme des élus locaux dans la prise en charge de ce secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance qu'ont les élus locaux des dispositions législatives et réglementaires régissant l'exploitation des ressources minières au Bénin,</li> <li>• Politique mise en place par les élus locaux pour encadrer l'exploitation du sable fluvial et lagunaire dans la commune,</li> <li>• Avis des exploitants sur leur mode d'exploitation.</li> </ul>	Enquêtes	Entretien Questionnaire Observation directe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maire</li> <li>- Conseillers communaux</li> <li>- Techniciens de la Direction Départementale des Mines</li> <li>- Exploitants</li> </ul>

**Source :** Nos observations de stage (septembre et octobre 2012)

Dans l'impossibilité de prendre en compte, tous les composants de cette collectivité, ceci, du fait des objectifs visés par cette étude, il a fallu procéder à un échantillonnage. Avant la détermination de l'échantillon, la présentation de la population cible de l'étude s'impose comme un préalable nécessaire à la rigueur scientifique de nos conclusions ultérieures.

### **Détermination de la population cible de l'étude et choix de l'échantillon**

La population cible de cette étude est composée de différents acteurs de développement opérant dans la commune des Aguégues. Elle a été catégorisée pour les besoins de cette étude, en groupe d'acteurs. Il s'agit notamment des élus locaux, du personnel communal, des pêcheurs, des Associations de Développement des Villages (ADV), des représentants des ONG, des exploitants de sable fluvial, du groupement des cultivateurs et des techniciens du CeCPA.

Le tableau suivant donne une idée de l'effectif de cette population.

**Tableau n°9 : Répartition par catégorie de la population cible de l'étude**

Catégories		Effectifs
Autorités locales et déconcentrées	Elus locaux	09
	Chefs services de la mairie	07
	Techniciens du CeCPA	03
<b>TOTAL GROUPE n° 1</b>		<b>19</b>
Société civile	Représentants des ADV	05
	Responsables des ONG	08
<b>TOTAL GROUPE n°2</b>		<b>13</b>
Opérateurs	Pêcheurs	24 970
	Exploitants de sable	non disponibles <sup>23</sup>
	Cultivateurs	9031
<b>TOTAL GROUPE n°3</b>		<b>34 001 +x</b>

*Source* : Elaboré à partir des données collectées sur le terrain/ novembre 2012

Ne pouvant enquêter tous les individus constituant cette population, du fait des contraintes de temps et de ressources, nous avons opté pour un

<sup>23</sup> -La commune ne tient pas un répertoire des exploitants de sable.

échantillon de 362 unités statistiques. La description de notre échantillonnage a fait appel à la détermination d'une technique d'échantillonnage. Ainsi, pour tenir compte des objectifs de notre travail et de la diversification des sources d'information, nous avons opté pour le croisement de deux techniques que sont : l'échantillonnage par choix raisonné et l'échantillonnage par quota. La variable prise en compte est la catégorie socioprofessionnelle.

Le tableau suivant présente la répartition des enquêtés compte tenu de leur catégorie socioprofessionnelle. Il est important de souligner que les enquêtés ont été scindés en trois (03) groupes. Pour les deux premiers groupes, le mode d'échantillonnage utilisé est le choix raisonné. Ce choix se justifie par le fait que ce groupe d'acteurs joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du processus de développement de toute commune.

**Tableau n°10 : Présentation de l'échantillon de l'étude**

Groupes cibles		Effectifs enquêtés	Taux de sondage
Autorités locales et déconcentrées	Elus locaux	09	100%
	Chefs services de la mairie	07	100%
	Techniciens du CeCPA	03	100%
Société civile	Responsables des ONG	08	100%
	Représentants des ADV	05	100%
Opérateurs	Pêcheurs	139	0,56%
	Exploitants de sable	100	Indéterminé
	Cultivateurs	91	1%
TOTAL		362	-----

*Source* : Gladys HOLOGAN/ novembre 2012

Par ailleurs, la collecte des données par enquête a exigé l'élaboration des questionnaires et guides d'entretien.

## 2- Déroulement des enquêtes et traitement des données

Nos enquêtes se sont effectuées au cours de la période allant du 19 novembre au 11 décembre 2012 et a eu essentiellement pour champ géographique, le territoire de la commune des Aguégues. Lors de nos

investigations, nous avons veillé à utiliser des questions ouvertes et des questions fermées. Aussi, avons-nous, en plus des entretiens directifs, privilégié des entretiens non-directifs afin de faire ressortir les perceptions et les états affectifs de nos enquêtés.

Au cours de nos enquêtes, nous avons été confrontée à plusieurs difficultés dont les plus essentielles sont liées:

- aux déplacements dans la commune pendant la période de crue ; période au cours de laquelle nous avons réalisé l'état des lieux,
- à l'absence d'une documentation fournie sur la commune en générale et sur ses aspects socio-économique en particulier,
- au faible taux d'alphabétisation de la plupart des enquêtés (ce qui nous contraint à expliquer les questions en langues goun et wémé avant d'avoir des réponses),
- aux contraintes de temps et de moyens financiers.

Toutefois, ces difficultés énumérées ne nous ont pas empêché pour autant de recueillir des données fiables.

Pour le traitement des données, la méthode manuelle a été utilisée pour dépouiller les informations collectées. Cette méthode a consisté à inscrire la réponse de chaque interlocuteur aux fins d'une interprétation objective des informations reçues.

Les résultats des enquêtes ont été saisis dans des tableaux élaborés à partir du logiciel Microsoft Excel puis analysés afin de procéder à la détermination de causes réelles de chacun des problèmes spécifiques. Pour ce faire, notre seuil de décision est fixé à soixante pour cent (60%).

Ainsi, les causes réelles retenues par rapport à chaque problème spécifique ont été celles qui se révèlent conformes aux opinions émises par tout au moins une proportion de 60% des personnes rencontrées au sujet de chaque problème spécifique.

## **DEUXIEME CHAPITRE**

### **DIAGNOSTIC DE L'ETUDE, APPROCHES DE SOLUTIONS ET CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE**

Ce chapitre aborde, en rapport avec les précédents, l'examen des données recueillies à l'issue des enquêtes, la vérification des hypothèses en vue de l'établissement du diagnostic de l'étude, nos propositions et recommandations dans le but d'une réelle impulsion du développement économiques des Aguégus.

## **SECTION I : EXAMEN DES INFORMATIONS COLLECTEES ET ETABLISSEMENT DU DIAGNOSTIC**

### **Paragraphe 1 : Examen des résultats d'enquête**

L'examen des résultats comprend la présentation et l'analyse des données issues de l'enquête.

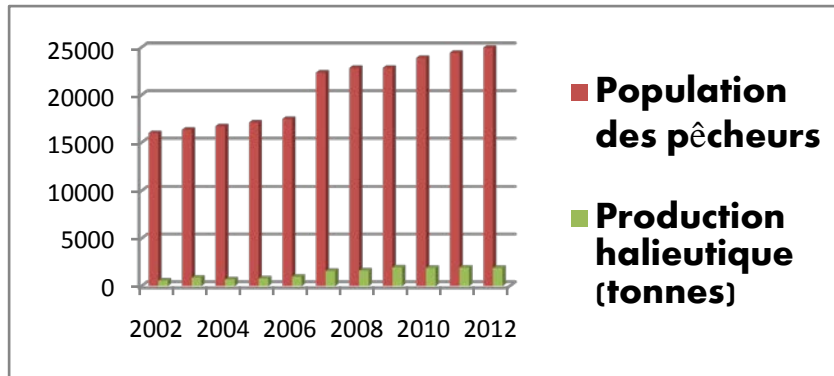
Restituées en fonction des problèmes spécifiques identifiés, cette présentation et analyse portent non seulement sur des données quantitatives mais aussi sur des données qualitatives issues des entretiens et des questionnaires.

#### **A- Présentation et analyse des données relatives aux problèmes spécifiques n° 1 et 2**

##### **1- Restitution des données indiquant l'appauvrissement des ressources halieutiques**

Principale activité économique aux Aguégus, la pêche est une activité de prélèvement des ressources vivantes aquatiques susceptibles d'affecter la dynamique des stocks et des peuplements. Ainsi, à travers nos enquêtes, nous nous sommes intéressée essentiellement aux degrés d'exploitation des plans d'eaux et aux types de pressions exercées sur l'écosystème aquatique. La figure suivante indique l'évolution de la population des pêcheurs et la productivité halieutique de ces dix dernières années aux Aguégus.

**Figure n°1 : Evolution de la population des pêcheurs et de la productivité halieutique de 2002 à 2012.**



*Source : Résultats d'enquête (décembre 2012)*

A la lecture de cet histogramme, il apparaît que la population des pêcheurs s'est accrue d'année en année aux Aguégus au cours de cette dernière décennie. Cette évolution démographique a eu pour conséquence, l'extension du niveau d'exploitation des plans d'eau et a induit l'augmentation du prélèvement des ressources halieutiques. En effet, avec l'accroissement de la population des pêcheurs, plusieurs techniques dont bon nombres prohibées, sont utilisées pour accroître les rendements.

Il s'agit notamment des filets à petites mailles, du *dogbo*, du *médokpokonou*, du *tokpokonou*, de la palangre non appâtée. Toutefois, les données recueillies ne nous ont pas permis d'appréhender l'effectif réel des pêcheurs selon les techniques de pêche qu'ils utilisent. Cependant aux dires des techniciens du Centre Communal de Production Agricole (CeCPA), tous les professionnels de la pêche des Aguégus utilisent une ou plusieurs de ces techniques prohibées ci-dessus citées.

Nonobstant cette limite de nos enquêtes, et pour apprécier le degré d'encombrement des eaux, nous nous sommes penchée sur les pêcheries sédentaires installées sur les principaux cours d'eau de la commune. Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau qui suit :

**Tableau n°11: Nombre de pêcheries sédentaires dénombrées aux Aguégus**

Pêcheries identifiées	Effectif dénombré	Superficie couverte en hectare	Superficie totale des plans d'eau de la commune	Proportion de la Superficie couverte sur la superficie totale (%)
Acadja	1600	3180	4200 hectares	75,71
Axlo	650	250		05 ,91
<b>Total</b>	<b>2250</b>	<b>3430</b>		<b>81,66%</b>

**Source :** Résultats d'enquête (décembre 2012)

Ce tableau retrace le degré d'encombrement des plans d'eau de la commune par les pêcheries sédentaires qui y sont installées. La lecture de ces résultats indique clairement que plus de  $\frac{4}{5}$  de la superficie des eaux qui traversent les Aguégus ont été exploitées pour installation des pêcheries sédentaires.

Ces données se révèlent être pour tous les techniciens du CeCPA interrogés, un important indicateur du niveau élevé d'encombrement des eaux et de l'effectivité de leur surexploitation.

Par ailleurs, les données issues des enquêtes menées au niveau des pêcheurs pour appréhender leur conception du problème en examen se présentent comme suit :

**Tableau n°12 : Opinions des pêcheurs sur l'appauvrissement des eaux**

Questions posées	Nombre d'enquêtés	Réponses obtenues		Pourcentage (%)	
		Oui	Non	Oui	Non
Avez-vous noté une baisse de votre productivité au cours de ces dernières années ?	139	139	00	100	00
Peut-on alors affirmer qu'il a appauvrissement des ressources halieutiques	139	139	00	100	00
Peut-on attribuer cet appauvrissement à la surexploitation qui est faite des plans d'eau ?	139	139	00	100	00
Quelles sont selon vous les autres causes qui pourraient expliquer l'appauvrissement des ressources halieutiques?	139				
• la pollution du système lagunaire.....		98	---	70,50	---
• la variation pluviométrique .....		41	---	29,50	---

**Source :** Résultats d'enquête (décembre 2012)

Il ressort de ce tableau que, les pêcheurs interrogés s'accordent tous sur le fait que cet appauvrissement est dû à la surexploitation des plans d'eau qui se manifeste par l'installation anarchique des pêcheries et la prolifération des engins de pêche prohibés.

En outre, pour 70,50% des pêcheurs enquêtés, la pollution du système lagunaire constituerait une autre cause expliquant l'appauvrissement des eaux en ressources halieutiques dans la commune alors que pour 29,50%, ce serait la variation pluviométrique.

## **2- Restitution des données se rapportant à la faible exploitation du potentiel agricole**

Des entretiens avec les techniciens spécialistes en production végétale du CeCPA, il ressort que l'agriculture qui se pratique en milieu humide est une agriculture exclusivement de contre saison. Du fait de la texture que présentent les sols de ces milieux, les pratiques agricoles appropriées selon ces techniciens sont le mulching, le billonnage, et l'aménagement des diguettes.

Ces techniques permettent de réduire le compactage des sols dû aux pluies excessives, de conserver l'humidité des sols en saison sèche, de réduire les besoins fréquents en arrosage et d'empêcher la croissance des mauvaises herbes.

Abordés sur la question, les 91 agriculteurs rencontrés ont exprimé leurs opinions consignées dans le tableau qui suit :

**Tableau n°13 : Synthèse des opinions des cultivateurs sur la faible exploitation du potentiel agricole**

N° d'ordre sur le Questionnaire	Effectif par avis émis		Fréquence (%)	
	Oui	Non	Oui	Non
2- La production agricole est-elle importante aux Aguégus ? Si non pourquoi ?	00	91	00	100
- <i>Sol peu fertile</i>	00	----	00	----
- <i>faible exploitation du potentiel agricole</i>	79	00	86,81	----
- <i>pratique agricole utilisée (agriculture de contre saison)</i>	12	----	13,19	----
3- Qu'est ce qui, selon vous, justifie la faible exploitation du potentiel agricole de votre commune ?				
- <i>méconnaissance des techniques agricoles adaptées aux milieux lacustres</i>	00	----	00	----
- <i>complexité de la structure des sols</i>	68	----	74,73	----
- <i>défaut d'accès aux crédits et aux intrants agricoles</i>	23	----	25,27	----
4- Savez-vous qu'en milieux humides, les techniques agricoles diffèrent de celles pratiquées en milieu aride ?	91	00	100	00
5 - Décrivez nous la technique agricole que vous utilisez				
- <i>mulching</i>	91	00	100	00
- <i>billonnage</i>	91	00	100	00
- <i>aménagement des diguettes</i>	91	00	100	00

**Source :** Résultats d'enquête (décembre 2012)

Il ressort de ce tableau, que la quasi-totalité soit 86,81% des cultivateurs interrogés partagent le fait qu'il y a une faible exploitation du potentiel agricole de la commune. Ce résultat ne vient que confirmer le problème spécifique n°2 relevé à partir de nos observations de stage. Alors que pour 74,73% des cultivateurs enquêtés, ce problème est dû à la complexité des sols de la commune, 25,27% d'entre eux estiment que, ce sont les difficultés qu'ils ont à accéder aux crédits et aux intrants agricoles qui le justifient.

En effet, nos entretiens avec les techniciens du CeCPA et nos enquêtes auprès des cultivateurs, nous ont permis de comprendre, qu'à cause de l'humidité constante, les sols exploitables pour l'agriculture aux Aguégus, présentent une texture fine et lourde. Ces sols sont boueux et

difficiles à exploiter. Bien que fertiles, ces sols ont une structure si complexe que leur emblavure demande assez d'efforts physiques.

Par ailleurs, ces techniciens ont soulevé le fait qu'en milieu lacustres, l'agriculture nécessite des aménagements spécifiques, aménagements qui font défaut aux Aguégus.

## **B- Présentation et analyse des données relatives aux problèmes spécifiques 3 et 4.**

### **1- Présentation et analyse des données relatives au défaut de valorisation des atouts touristiques**

Aguégus, cité lacustre privilégiée par la nature et l'histoire, constitue pour le Bénin un patrimoine d'intérêt naturel, culturel et touristique. Cependant, nous avons remarqué au cours de nos investigations qu'aucune action n'a été menée, pour la valorisation de ce fort potentiel touristique.

Les opinions des élus locaux sur la question sont résumées dans le tableau suivant :

**Tableau n°15 : Opinions des élus locaux sur le défaut de valorisation des atouts touristiques.**

N° d'ordre sur le questionnaire	Avis émis		Pourcentage (%)	
	Oui	Non	Oui	Non
14- Savez- vous que votre commune dispose d'importants atouts touristiques qu'elle peut faire valoir pour des fins économiques ?	09	00	100	00
11- Avez-vous déjà mené des actions pour promouvoir le tourisme dans votre commune ?	00	09	00	100
Si non pourquoi ?				
- <i>Ne fait pas partie des priorités du moment</i>	06	-----	66,67	-----
- <i>Manque de financement</i>	03	-----	33,33	-----
13- Quels sont les domaines clés priorisés dans vos actions de développement ?				
- <i>Education</i>	09	00	100	00
- <i>Infrastructures marchandes</i>	00	09	00	100
- <b><i>Développement du secteur agricole</i></b>	<b>00</b>	<b>09</b>	<b>00</b>	<b>100</b>
- <i>Assainissement</i>	00	09	00	100
- <i>Réalisation et entretien des pistes</i>	09	00	100	00
- <i>Distribution de l'eau potable</i>	00	09	00	100
- <i>Accès à la santé</i>	09	00	100	00

**Source** : Résultats d'enquête décembre 2012

Le tableau ci-dessus illustre clairement que les élus locaux sont tous conscients des atouts touristiques dont regorge leur commune et reconnaissent n'avoir encore entrepris aucune action dans le cadre de leur valorisation.

66,66% des conseillers communaux estiment que le défaut de valorisation des atouts touristiques est dû au fait que ce sous-secteur ne constitue pas une priorité dans les choix actuels de développement. En effet ils estiment que, la construction des salles de classe, des centres de santé et l'entretien des pistes communales constituent l'urgence de l'heure.

Par contre, trois (03) conseillers communaux affirment que ce problème est dû au manque de ressources financières nécessaires pour promouvoir ce sous-secteur. En effet, ils considèrent que, la mise en valeur des potentialités touristiques locales nécessiterait de gros investissements pour la restauration et la réhabilitation des sites touristiques, la construction des auberges et hôtels, des aires de distraction, la prise d'initiatives culturelles, toute chose que la commune n'a actuellement pas la capacité de prendre en charge.

## **2- Présentation et analyse des données liées à l'exploitation du sable fluvio-lagunaire**

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le sable fluvial constitue un secteur porteur pour la commune des Aguégus mais il fait objet d'une exploitation anarchique.

La synthèse des résultats d'enquêtes consignée dans les tableaux n°16 et n°17, permet de mieux cerner le mode d'exploitation de cette importante ressource minière aux Aguégus,

**Tableau N°16 : Synthèse de l'opinion des élus locaux sur le problème d'exploitation anarchique du sable fluvio-lagunaire**

N° d'ordre sur le questionnaire	Effectif par avis émis		Fréquence (%)	
	Oui	Non	Oui	Non
5- Savez-vous qu'il existe des normes définies par le législateur en matière d'exploitation des ressources minières ?	09	00	100	00
2- Avez-vous connaissance de ces normes ?	09	00	100	00
7- Nous avons remarqué aux Aguégus une exploitation anarchique de cette importante ressource minière. Partagez vous cet avis ?	09	00	100	00
8- A quoi est due cette exploitation anarchique ?				
• <i>clivage politique</i>	02	----	22,22	----
• <i>ignorance des exploitants</i>	07	----	77,77	----
• <i>Manque d'initiative des élus locaux</i>	00	----	00	----

**Source :** Résultats d'enquête décembre 2012

Tout en partageant notre remarque sur le mode de gestion du sable fluvio-lagunaire, 100% des élus locaux affirment avoir connaissance des dispositions qui régissent l'exploitation des ressources minières au Bénin car ayant reçu différentes formations organisées dans ce cadre par les techniciens de la Direction des mines.

Toutefois, une proportion de 77,77%, affirment que l'anarchie notée dans l'exploitation de cette ressource est due non pas, à leur manque de dynamisme dans la prise en charge de ce secteur mais à l'ignorance des exploitants. Toute chose qui contrarie les tentatives de régulation communale de cette activité.

En effet, ils estiment qu'il existe des éléments matériels qui témoignent de leur engagement à organiser ce secteur et à en faire un gage pour le développement de la commune. A titre d'exemple, ils ont mentionné la création de l'association des exploitants de sable dans les arrondissements de Houédomè et Zoungamè, l'instauration d'une taxe de 500 FCFA sur le passage des barques transportant le sable. Mais ces actions sont insuffisantes pour atteindre les résultats escomptés.

Questionnés sur ce fait, les exploitants ont émis des opinions qui démontrent de leur ignorance comme en témoigne le tableau ci-après :

### **Tableau n°17 : Opinions des sabliers sur le mode d'exploitation du sable fluvio-lagunaire**

N° d'ordre sur le questionnaire	Effectif par avis émis		Fréquence (%)	
	Oui	Non	Oui	Non
1- Savez-vous que les gisements, carrières et mines dont le sable que vous exploitez font partie des propriétés de l'Etat ?	36	64	36	64
3- savez vous que l'exploitation du sable est subordonnée à l'autorisation préalable de l'autorité publique ? <i>Si oui l'avez-vous reçue ?</i>	23 00	77 00	23 00	77 100
4- comment accédez-vous au domaine ? - <i>De votre bon vouloir</i> - <i>Par entente directe avec l'autorité locale</i>	100 ---	00 ---	100 ---	00 ---
9- Votre activité est-elle taxée ? <i>Si oui, payez-vous régulièrement ces taxes ?</i>	100 15	00 85	100 15	00 85

**Source :** Résultats d'enquête décembre 2012

L'analyse de ce tableau permet en effet, de relever la perception souvent erronée qu'ont les différents acteurs enquêtés, de la terre et des ressources minières qu'elle comporte. 64% des sabliers considèrent ces ressources comme une propriété privée, plutôt que relevant de l'Etat. Les plans d'eau et les carrières, suivant la conception courante, sont un don de Dieu qui appartient au détenteur du domaine sur lequel ils sont identifiés.

Au vu de ces différents résultats, quelle conclusion pouvons-nous tirer au regard des hypothèses que nous avons formulées? C'est à cela que se consacre le paragraphe suivant.

### ***Paragraphe 2 : Vérification des causes supposées être à la base des problèmes spécifiques et le diagnostic de l'étude***

A cette étape de l'étude, nous avons apprécié la justesse des hypothèses formulées puis procédé à l'établissement du diagnostic.

#### **A- Vérification des hypothèses**

Cette vérification est faite à partir de l'analyse des résultats issus de nos enquêtes et des seuils de décision retenus.

## **1- Degré de validité de l'hypothèse n°1 et 2**

La première hypothèse de recherche avait été formulée comme suit : l'appauvrissement poussé de l'écosystème aquatique en ressources halieutiques est dû à la surexploitation des plans d'eau.

Au regard de nos investigations et tenant compte de :

- l'analyse des effets induits par l'accroissement de la population des pêcheurs (utilisation des techniques de pêche prohibées, la surpêche) et du degré d'encombrement des eaux par les pêcheries sédentaires, et

- l'attestation par 100% de pêcheurs enquêtés de ce que, cet appauvrissement est dû à la surexploitation des eaux, nous pouvons conclure que *l'hypothèse n°1 est confirmée*. Toutefois, la pollution du système lagunaire a été soulevée comme autre cause à ce problème par 70,50% des pêcheurs enquêtés. Elle sera prise en compte lors de l'établissement du diagnostic et de la proposition de solution à ce problème spécifique.

Quant à la deuxième hypothèse de recherche, elle a posé que, la méconnaissance par les agriculteurs des pratiques agricoles appropriées au milieu lacustre, explique la faible exploitation du potentiel agricole de la commune.

A l'issue des investigations, nous nous sommes rendue à l'évidence que, les techniques culturales pratiquées par 100% des cultivateurs sont réellement celles adaptées à l'agriculture dans ce milieu. Mais c'est la structure complexe du sol qui justifie la faible exploitation du potentiel agricole de la commune.

En conclusion, *l'hypothèse n°2 n'est pas confirmée*.

## **2- Degré de validité de l'hypothèse n°3 et 4**

Pour ce qui concerne l'hypothèse n°3 de notre étude, les résultats de l'enquête font apparaître dans une proportion de 66,67%, que le défaut de valorisation des atouts touristiques aux Aguégus s'explique par la faible priorité accordée à ce sous-secteur par les élus locaux dans les actions de développement menées.

Il s'ensuit que notre *hypothèse n°3 est confirmée*.

Quant à l'hypothèse n°4, de l'observation des données du tableau n°15, il ressort que pour 100% des élus locaux, l'anarchie notée dans l'exploitation du sable fluvio-lagunaire est due à l'ignorance des exploitants et non à leur manque de dynamisme. De même l'observation du tableau n°16 nous révèle réellement l'état d'ignorance de ces exploitants car :

- 64% des exploitants rencontrés au cours de nos enquêtes, ignorent que les gisements, carrières et mines dont le sable qu'ils exploitent font partie des propriétés de l'Etat et évoluent dans l'idée selon laquelle les gisements de sable fluvio-lagunaire appartiennent aux détenteurs des domaines sur lesquels ils sont détectés;

- A une proportion de 77%, ces exploitants, ne savent pas que cette activité requiert une autorisation préalable de l'autorité publique.

Au regard de ces données, il en résulte une certaine ignorance des exploitants, quant aux règles applicables à l'exploitation des ressources minières dont le sable au Bénin.

*L'hypothèse n°4 de notre étude n'est donc pas confirmée.*

Après avoir ainsi pris connaissance des véritables causes des problèmes en résolution, il convient d'établir le diagnostic de l'étude.

## **B- Synthèse du diagnostic de l'étude**

Elle vise essentiellement à retenir les causes définitives des problèmes spécifiques, objets de cette étude.

### **1- Diagnostic du problème spécifique n°1 et n°2**

Suite à la vérification de l'hypothèse spécifique n°1, nous avons retenu définitivement que l'appauvrissement de plus en plus poussé de l'écosystème aquatique en ressources halieutiques s'explique aussi bien par la surexploitation des plans d'eau que par la pollution du système lagunaire.

La vérification de la deuxième hypothèse a permis de conclure que la vraie cause de la faible exploitation du potentiel agricole dans la commune

des Aguégus est la complexité de la structure des sols de la commune qui fait que ces sols sont difficiles à labourer.

## **2- Diagnostic des problèmes spécifiques n°3 et 4**

L'hypothèse n°3 étant confirmée, nous pouvons affirmer que la cause du défaut de valorisation des atouts touristiques de la commune des Aguégus, est la faible priorité accordée par les membres du Conseil communal au sous-secteur tourisme dans les actions menées pour le développement de cette cité lacustre.

Quant au problème spécifique n°4, l'analyse des résultats issus des investigations nous amène à retenir comme cause définitive à ce problème, l'ignorance des exploitants de sable qui contrecarre toute tentative d'organisation de ce secteur.

Convaincue de ce que la présente étude ne sera pas très utile à la commune des Aguégus, si elle se limite à relever et expliquer les entraves au développement de cette commune, nous faisons des suggestions dans le sens d'une recherche de solutions aux problèmes identifiés. Aussi, les conditions de mise en œuvre desdites suggestions doivent-elles être précisées.

## **SECTION II : APPROCHES DE SOLUTIONS ET CONDITIONS DE LEUR MISE EN ŒUVRE**

### **Paragraphe 1 : Les Approches de solutions**

Elles sont relatives aux différents problèmes spécifiques identifiés

#### **A- Approches de solutions aux problèmes spécifiques n° 1 et n°2**

##### **1- Approches de solutions à l'appauvrissement de l'écosystème aquatique en ressources halieutiques.**

Conformément au diagnostic N°1, la surexploitation des plans d'eau et la pollution du système lagunaire justifient l'appauvrissement de l'écosystème aquatique en ressources halieutiques constaté.

Pour remédier à cela, deux principaux axes devront être envisagés pour la résolution de ce problème. Il s'agit de maîtriser la gestion des plans d'eau et d'assurer leur repeuplement

#### ***La gestion rigoureuse des plans d'eau***

Du fait de la fragilité de l'écosystème exploité et de la croissance démographique continue qui se traduit aux Aguégus par un accroissement de la population des pêcheurs, la gestion des plans d'eau dans un contexte de durabilité serait indispensable. Il importe donc de protéger les ressources halieutiques, d'assurer leur mise en valeur et leur développement dans le respect des équilibres naturels. Pour ce faire, il conviendrait:

- d'institutionnaliser les permis de pêche afin de limiter la population des pêcheurs et par conséquent l'incidence de la pression de pêche sur les stocks ;
- de renforcer la sélectivité des engins de pêche ;
- de protéger les zones de migration et de reproduction des poissons ;
- de protéger le milieu aquatique contre la pollution par la mise en place d'un système de gestion des déchets.

#### ***Repeuplement des plans d'eau***

Le repeuplement permettrait d'assurer une constitution rapide des frayères et une régénération des ressources au niveau des différents plans d'eau. La régénération des ressources halieutiques serait donc nécessaire pour réduire la dégradation de ces espèces et améliorer la productivité des plans d'eau. A cet effet, il urge de :

- réhabiliter les frayères par la plantation et la protection de la mangrove ;
- créer des réserves permanentes ou zones de mise en défends pour la préservation de certaines espèces ;
- créer des frayères communautaires ;
- mettre en place des centres d'alevinage ;
- spécifier les mailles des filets utilisés pour la pêche.

## **2- Approches de solutions à la faible exploitation du potentiel agricole**

Eu égard au diagnostic établi par rapport au problème spécifique n°2, il est souhaitable:

- de relancer la production agricole par une meilleure organisation des filières agricoles en amont et en aval de la production, un meilleur accès des producteurs aux services de base;
- de moderniser les techniques et outils agricoles ;
- d'aménager les espaces agricoles pour la maîtrise de l'eau ;
- de faciliter l'accès des producteurs aux intrants agricoles ;
- d'encourager la production des cultures porteuses et adaptées à la qualité des sols de la commune notamment l'arboriculture, la riziculture, la floriculture et les produits maraîchers.

Par ailleurs, vu l'effet nocif de l'exode rurale sur le développement agricole de cette commune, il importe de sensibiliser la jeunesse et de définir à son endroit des mesures incitatives aux fins de la sédentariser pour mieux réussir les politiques relatives à la promotion de l'entrepreneuriat agricole.

### **B- Approches de solutions liées aux problèmes spécifiques n° 3 et n°4**

#### **1- La dynamisation du secteur touristique aux Aguégus**

Pour dynamiser le tourisme aux Aguégus, il conviendrait de mettre un accent particulier sur l'aménagement des sites et circuits touristiques et sur la promotion des produits touristiques et actions culturelles.

##### ***L'aménagement des sites et circuits touristiques***

Il consiste à œuvrer dans le sens de l'attractivité de la commune. Pour ce faire, nous suggérons de :

- réaménager en guise de musée historique le temple de Sôholou, palais du roi fondateur des Aguégus. En effet, la transformation de ce temple en musée historique permettra de rappeler toute l'histoire des Aguégus à travers

des scènes qui pourraient être reproduites sur des tableaux et la visite de la case pour voir les objets ayant servi à l'usage personnel du roi fondateur ;

- aménager la place historique, lieu des grands rassemblements des habitants des Aguégoués, par la construction des kiosques de tourisme et des case de passage ;

- restaurer l'épave du navire anglais ayant échoué aux Aguégoués entre 1874 et 1883 ;

- construire des aires de camping, de pique-nique, de pêche sportive etc tout au long de la rive;

- préserver le buisson Wandja qui est l'abri du fétiche Wan, l'un des fétiches protecteurs du roi Sôholou. A cet effet, sa sauvegarde par des balises et si possible, par un reboisement participerait à la perpétuation de l'histoire des Aguégoués ;

- aménager les nombreuses forêts. La plupart des forêts de la commune étant dans un état de délabrement total, il serait nécessaire de les mettre en valeur tout en préservant aussi bien l'environnement que la culture de la commune. A cet effet, il serait souhaitable de les transformer en mini zoo.

- créer des circuits touristiques ;

- construire un mirador au confluent du canal de Totchè avec le lac Nokoué afin de permettre, aux touristes d'avoir une vision panoramique sur cette belle cité lacustre ;

- aménager les berges pour y construire des ports fluviaux ;

- créer des jardins botaniques afin de conserver les espèces de la flore des Aguégoués qui sont en voie de disparition ;

- mettre en place des infrastructures d'accueil ;

- créer un centre artisanal, culturel et des monuments porteur de la vie historique et culturelle des Aguégoués ;

- assainir le milieu par l'installation des poubelles flottantes, l'installation d'un système d'égout pour les eaux de ménages, la construction

des toilettes publiques appropriées aux milieux lacustres, le parcage des animaux...

- aménager et accroître la capacité d'accueil des centres de santé.

### **la promotion des produits touristiques et des actions culturelles**

Elle consiste en la valorisation des ressources touristiques tant naturelles que socioculturelles de la commune. Aux Aguégúés, le produit touristique à créer devra être un produit combiné nature-culture où le touriste peut découvrir la localité avec des explications sur l'environnement, la flore, la faune, mais aussi sur l'habitat, les temples, les lieux de culte et les places historiques.

A cet effet, il faudrait :

- reconstituer l'histoire de la commune, afin que les informations relatives à l'origine du nom « Aguégúés » soient concordantes ;

- revaloriser les jeux traditionnels et le sport nautique ;

- organiser périodiquement des festivals culturels dans la commune.

Ces festivals constitueront des moments privilégiés pour faire découvrir la commune non seulement aux touristes mais aussi aux investisseurs en faisant connaître toutes les richesses touristiques, culturelles pouvant intéresser ceux-ci aux fins de la promotion de l'économie locale. Ces festivals permettront également à la commune de mieux faire connaître, à ses hôtes, son histoire et ses places de souvenir ;

- développer l'artisanat local.

## **2- Approches de solutions pour une gestion rationnelle du sable fluvio-lagunaire.**

L'exploitation anarchique et sauvage qui se fait des gisements de sables fluvio-lagunaire, impose une réorganisation totale de ce secteur. Dans ce cadre, il faudra que la mairie:

- reprenne en main la vente des domaines longtemps contrôlée par les collectivités familiales. Ceci lui permettra d'avoir une parfaite maîtrise de la répartition des différents sites d'exploitation dans la commune ;
- réalise l'audit environnemental de l'exploitation des gisements de sable de la commune ;
- délimite les zones d'exploitations ;
- mette en place au sein de la mairie, une base fiable de données liée à l'exploitation du sable afin de formaliser les activités de ce secteur pour faciliter le contrôle ;
- sensibilise la population sur les normes d'exploitation des ressources minières ;
- tienne un répertoire de tous les exploitants afin de faciliter leur gestion ;
- crée, avec les autres communes où se fait encore l'exploitation de sable, un réseau intercommunal qui aura pour mission d'acheter et de stocker le sable pour ensuite les revendre dans un marché commun afin d'éviter le bradage de cette ressource naturelle.

### ***Paragraphe 2 : Conditions de mise en œuvre des solutions proposées***

L'éradication des causes des différents problèmes identifiés ne pourra être complète que lorsque certaines dispositions seront prises pour garantir une efficacité des solutions à mettre en œuvre.

#### **A- Conditions de mise en œuvre des solutions aux problèmes spécifiques n°1 et n°2**

##### **1- Vers une reconstitution de l'écosystème aquatique**

L'efficacité des solutions proposées par rapport au problème spécifique n°1 relatif à l'appauvrissement de l'écosystème aquatique en ressources halieutiques requiert, l'élaboration d'une stratégie participative de gestion des plans d'eau à travers la création des structures de gestion telles que les

comités de gestion des plans d'eau et des comités de pêche. En effet, le recours à une gestion participative sera doublement utile pour la mairie. Elle permettra à cette dernière de ne pas se poser en adversaire et risquer un conflit ouvert sur la question avec ses administrés car elle aura en son sein tous les acteurs de la pêche. Elle responsabilisera les professionnels de la pêche en leur transférant une partie de la surveillance des différents plans d'eau au niveau de la commune ce qui est un gage d'une application effective des normes.

Mais cette responsabilisation suppose une démarche préalable de sensibilisation et de formation pour mieux faire prendre conscience aux populations des incidences des outils de pêche qu'ils utilisent et de leurs pratiques quotidiennes sur leur environnement. La sensibilisation pourra prendre la forme d'une action de plaidoyer que conduiront les autorités locales à l'endroit des pêcheurs afin de changer leurs habitudes séculaires. Ce changement d'habitudes sera d'autant facilité si des actions de formation sur des techniques améliorées et autorisées de pêche sont proposées aux populations et qu'elles contribuent effectivement à une amélioration de leurs revenus.

Toutefois, protéger uniquement les ressources ne serait pas suffisant pour préserver à long terme la richesse de la faune aquatique tout en fournissant à la population une activité économique rentable. Pour ce faire, il conviendrait, pour assurer la régénération des ressources halieutiques, de limiter les efforts de pêche dans la commune en créant des opportunités d'emploi de substitution aux pêcheurs. Dans ce cadre, l'installation des centres d'alevinage et de pisciculture offrirait une alternative crédible.

## **2- Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole dans la commune des Aguégúés**

L'efficacité des solutions proposées pour une meilleure exploitation du potentiel agricole dans la commune des Aguégúés requiert l'élaboration et

l'adoption d'une politique communale de développement agricole. A cet effet, les élus locaux devront travailler de concert avec les services déconcentrés de l'Etat intervenant dans le domaine de l'agriculture et les organisations paysannes de la commune pour l'élaboration de cette politique qui devra s'inscrire dans la vision d'une agriculture :

- moderne, fondée sur l'efficacité des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé ;
- productive et compétitive sur le marché local, permettant d'assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire de la population ;
- procurant des revenus décents à ses actifs et respectueuse de l'environnement.

Cette politique agricole contribuera ainsi à :

- la réhabilitation et l'aménagement des grands systèmes d'irrigation existants, la construction de nouveaux systèmes, l'aménagement des grands équipements de stockage d'eau et la construction/réhabilitation des pistes agricoles dans les zones de production, la construction des marchés ruraux ;
- la dotation du secteur agricole de mécanismes appropriés de financements répondant aux besoins des différents acteurs. Ainsi, l'accent devra être mis sur le développement des crédits de proximité, la consolidation des structures de financement décentralisées (caisses populaires, mutuelles de solidarité...) ;
- la mise à la portée des entrepreneurs agricoles tant en termes de proximité physique qu'en matière de coûts, les intrants (semences, engrais, pesticides, outils) dont ils ont besoin pour augmenter la productivité de leur travail.

Cette politique agricole devra être inscrite dans le plan de développement communal et bénéficier d'un niveau élevé de priorité qui favorisera la focalisation des attentions sur la mise en œuvre de ses activités.

Par ailleurs l'INRAB devra travailler pour identifier des variétés de semence à cycle court appropriées à cette zone lacustre.

## **B- Conditions nécessaires à la dynamisation du tourisme, à la relance et à la gestion optimale des carrières de sables.**

### **1- Pour une dynamisation du tourisme**

Les autorités locales des Aguégus ne semblent pas réaliser les nombreux avantages qu'ils pourraient retirer de leur potentiel touristique pour insuffler le développement de la commune. La preuve en est que dans le point des activités menées par les élus locaux pour le compte de cette mandature, aucune action n'impacte directement le tourisme.

Il conviendrait donc que, ce sous-secteur crucial de développement soit mieux pris en compte par les élus locaux. Cela passera par la conception et l'inscription dans le plan de développement communal, d'une politique de promotion touristique. Cette nouvelle politique devra permettre d'initier des activités endogènes pour l'éclosion du tourisme : il s'agit de l'inventaire des lieux et emplacements, des originalités culinaires et architecturales pouvant présenter un intérêt touristique, de la définition d'un circuit touristique, de la formation d'agents et de guides touristiques au sein de la population, de l'installation d'un espace pilote de restauration et d'hébergement géré par la mairie etc.

La mairie ne pourrait obtenir un retour sur ses premiers investissements, qu'à la condition de conduire une action efficace de communication à l'endroit des potentiels visiteurs. A cet effet, il serait raisonnable de s'adresser dans un premier temps aux populations béninois pour construire une réputation nationale puis internationale. Avec l'intérêt croissant pour le développement durable, les Aguégus pourront mettre l'accent sur l'écotourisme afin de préserver leur écosystème des répercussions négatives d'un tourisme de masse.

Cependant, l'industrie du tourisme ne peut être florissante sans la contribution d'investisseurs privés. En cela, les retombées des premiers investissements de la mairie pourront attirer l'attention des opérateurs économiques sur la commune. Mais les investissements privés ne pourront

pas être à la mesure ni des attentes de la mairie, ni du potentiel touristique de la localité si les élus locaux ne mènent des actions de lobbying auprès de ces opérateurs économiques, et surtout ceux originaires des Aguégus pour susciter leur appui à des investissements de nature à accroître la visibilité de la commune.

## **2- Pour une relance et une gestion durable du sable fluvio-lagunaire**

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur les normes relatives à l'exploitation des ressources minières au Bénin paraissent indispensables pour renforcer l'efficacité de solutions proposées. A cet effet, il conviendrait que l'Etat initie des actions visant la vulgarisation des différents textes législatifs et réglementaires ayant trait à l'exploitation des ressources minières au Bénin. Aussi, serait-il nécessaire que les responsables de l'administration communale se mettent en collaboration avec les techniciens de la Direction Départementale des Mines Ouémé-Plateau, pour initier des séances d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'endroit des exploitants non seulement sur les conditions d'exploitation du sable, qui est une importante ressource pour la commune, mais aussi sur le respect de la chose publique.

Par ailleurs, la création d'un cadre de concertation des acteurs du secteur minier dans cette commune serait vitale pour une exploitation judicieuse des gisements de sables. Ledit cadre réunira autour des autorités communales aussi bien les autorités déconcentrées en charge du secteur minier dans le département de l'Ouémé-Plateau que tous les acteurs miniers intervenant dans ce secteur aux fins de la détermination des mesures de pérennisation de cette ressource.



## **CONCLUSION**

Au terme de cette étude, nous pouvons affirmer que la commune des Aguégus regorge de potentialités halieutiques, agricoles, touristiques et minières susceptibles d'impulser son développement économique.

Malgré ces atouts, nous déplorons plusieurs entraves au développement économique de ladite commune dont les plus sensibles sont:

- l'appauvrissement de plus en plus poussé des écosystèmes aquatiques en ressources halieutiques;
- la faible exploitation du potentiel agricole;
- le faible développement du sous-secteur touristique;
- l'exploitation anarchique du sable fluvio-lagunaire ;

La résolution de ces problèmes apparaît comme un défi primordial à relever dans cette commune aux fins de voir les conditions de vie des populations s'améliorer.

C'est pourquoi, dans la recherche des voies et moyens pour lever les différentes contraintes, nous avons préconisé une stratégie de valorisation des ressources naturelles et potentialités économiques de la commune.

Cette stratégie passe par :

- la régénération progressive de l'écosystème aquatique à travers la gestion rigoureuse et le repeuplement des plans d'eau ;
- la mise en œuvre des conditions d'attractivité et des mesures incitatives d'accompagnement des entreprises privées en vue d'attirer l'investissement privé sur le territoire de la commune;
- l'adoption d'une politique communale de promotion de l'agriculture ;
- l'organisation des séances de formations et de sensibilisation des populations sur la gestion transparente et le respect du bien public.

Cependant, ces solutions ne peuvent combler les attentes que si tous les différents acteurs concernés par le développement de cette belle cité lacustre s'y impliquent davantage avec un sens aigu de responsabilité et d'amour pour leur localité. Ce n'est qu'à ce prix que la relance de l'économie locale tant souhaitée sera une réalité.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABBADIE L. et LATELTIN E., (2004), « **Biodiversité, fonctionnement des écosystèmes et changements globaux** », *Association pour la diffusion de la pensée française (ADPF)*, Paris, 244 p.
- AGONKPAHOUN E. (2006), « *Evaluation de la pollution des eaux continentales par les métaux toxiques : Cas de la rivière Okpara et du lac Nokoué au Bénin* ». Doctorat en Pharmacie, FSS /UAC, 87 P.
- ALAPINI Lydie et Gisèle ALAKE (2001), « **Impact bioécologique de l'engin de pêche médokpokonou sur le lac Nokoué** », FSA.
- Arrêté n° 2008 1D/64/SG-SAG du 26 décembre 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la mairie des Aguégus.
- ARRIGNON J., (1991), « **Aménagement piscicole des eaux douces** », 4<sup>ème</sup> édition Lavoisier, Paris 631 p.
- AYDALOT P., (1985), « **Économie régionale et urbaine** », Paris, édition Economica, 487p.
- BENSAHEL, L., et M. DONSIMONI (1999), « **Le tourisme, facteur de développement local** », *Presses universitaires de Grenoble*.
- BERTALANFFY L. V., (1948), « **Théorie générale des systèmes** », 2<sup>ème</sup> édition Dunod, parue en 1993, 328 p.
- CABANE F., (2005), « **Lexique d'écologie, d'environnement et d'aménagement du littoral** », édition IFREMER.
- CLAUZEL C., « **Dynamiques et enjeux de l'agriculture en milieu lacustre : Comparaison du lac Inlé (Birmanie) et des chinampas de Mexico (Mexique)** », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 8 Numéro 3 | décembre 2008, mis en ligne le 20 décembre 2008, consulté le 27 octobre 2012.

- Commune des Aguégus (2004), «**Plan de Développement Communal**».
- Commune des Aguégus (2006), «**Monographie communale des Aguégus**».
- Commune des Aguégus (2008 à 2011), «**Comptes administratifs**».
- Commune des Aguégus (2008 à 2011), «**Budgets primitifs**».
- Commune des Aguégus (2010-2011), «**feuilles de route**».
- CURY P. et ROY C., (1991.), «**Pêcheries ouest africaines : variabilité, instabilité et changement**», Editions de l'ORSTOM, Paris, pp. 14-25.
- DOVONOU Edia Flavien (2008), «**La pollution des plans d'eau au Benin**» DEA en Environnement, Santé et Développement/Université d'Abomey-calavi.
- FALANA Nathalie (1988), «**Etude d'un environnement lagunaire cas de la lagune de Porto-Novo**», Département de géographie et d'aménagement du territoire.
- FAVREAU L., (1995), «**Économie communautaire, mobilisation sociale et politique publique au Québec (1985-1995)**», in *Contre l'exclusion repenser l'économie*, J.L. Klein et B. Lévesque, Québec, PUQ, p. 175-186.
- FAVREAU L. et B. LEVESQUE, (1996), «**Développement économique communautaire – Économie sociale et intervention**», *Presses de l'Université du Québec*, Sainte-Foy.-
- FAVREAU L. et B. LEVESQUE, (1996), «**Développement économique communautaire**», *Économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, PUQ, 230 p.
- FAO. (1997), *Projet FISHAID Amélioration des pêches grâce au repeuplement en altitude aux fins du développement des pêches intérieures, Papouasie-Nouvelle-Guinée*. FI:PNG/93/007 Rapport final. Rome.

- FAO. (2003a), « **Gestion des pêches: 2. L'approche éco-systémique des pêches** », *Directives techniques de la FAO pour une pêche responsable*, 4 (Supplément 2), Rome.
- FRIEDMANN J., (1992), « **Empowerment, the Politics of Alternative Development** », Blackwell, Oxford, 1992. 196 p.
- GUERIN, M., et P. STEINLEIN (2005), « **Le tourisme, outil de revitalisation des territoires ruraux et de développement durable** », Collection Conseil national du tourisme, Paris 112 p.
- IFDEC, (1992), « **Le développement économique communautaire et les CDEC montréalaises** », Colloque d'orientation. Rapport final, Février.
- JOYAL, A., (1995), « **Développement local et planification stratégique** », in *L'éthique du développement*, GRIR, Chicoutimi.
- JOYAL A., (2002), « **Développement local : sur fond de proximité relationnelle, l'apport indispensable de l'extra-local** », *revue intervention économique*, n°30 /2003, 06 pages.
- Loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin.
- Loi N° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin.
- Loi n°2006-17 du 17 octobre 2006 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin.
- OKE Valentin (1988), « **Système de production halieutique dans la lagune de Porto-Novo : Contribution pour une exploitation rationnelle** », Médji Sékou.
- Organisation Mondiale du Tourisme,(1995) « **Concepts, définitions et classifications des statistiques du tourisme** », Organisation Mondiale du Tourisme, Madrid.
- PECQUEUR B.,(1996), « **Dynamiques territoriales et mutations économiques** », Paris, L'Harmattan, 245 p.

- PECQUEUR, B., (2000), « **Le développement local : pour une économie des territoires** », édition Syros, Collection alternatives économiques, Paris, pp. 95- 105

- PLANQUE, B., (1983), « **Le Développement décentralisé. Dynamique spatiale de l'économie et planification régionale** ». Edition LITEC, collection GRAL, 132 p.

- RIST G., (1996), « **Le développement : histoire d'une croyance occidentale** », *Presses de la Fondation nationale des sciences politiques*, Paris, 462 p.

- SHEOU B. (2009), « **Du tourisme durable au tourisme équitable: Quelle éthique pour le tourisme de demain?** », Edition de Boeck, 311 p.

- TALANDIER, M. (2008), « **Une autre géographie du développement rural : une approche par les revenus** », *Géo-carrefour*, 83(4), pp.259–267.

- TRUCHET Stéphanie (2011), « **Analyse économique du développement territorial du tourisme. Prise en compte des aménités et des interactions spatiales marchandes et non marchandes** » Thèse en Science économique et Gestion, UNIVERSITE DE BOURGOGNE.

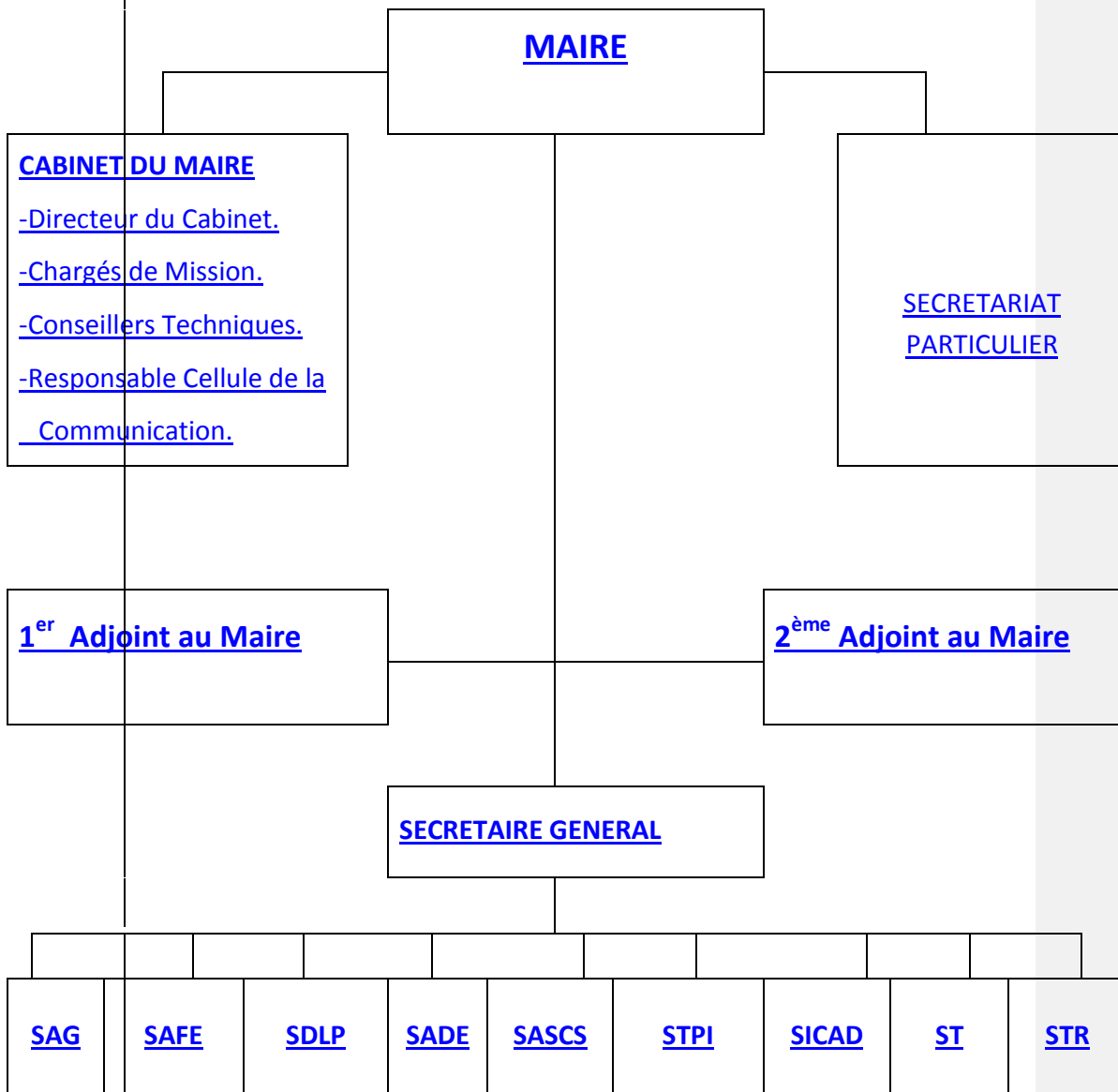
# ANNEXES

- 1- Cartographie de la commune des Aguégés**
- 2- Organigramme des services communaux**
- 3- Questionnaires et guides d'entretien**

CARTE ADMINISTRATIVE DU BENIN  
COMMUNE DES AGUEGUES



# ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE DES AGUEGUES



LES SIGLES

---

---

- 1- SAG : Service des Affaires Générales ;
- 2- SAFE : Service des Affaires Financières et Economiques ;
- 3- SDLP : Service du Développement Local et de la Planification ;
- 4- SADE : Service des Affaires Domaniales et Environnementales ;
- 5- SASCS : Service des Affaire Sociales Culturelles et Sportives ;
- 6- STPI : Service du Tourisme et du Patrimoine Immobilier ;
- 7- SICAD : Service de l'Information, de la Communication, des Archives et de la Documentation ;
- 8- ST : Service Techniques ;
- 9- STR : Service des Transmissions Radiophoniques.

**Mis en forme :** Espace Après : 0 pt,  
Numéros + Niveau : 1 + Style de  
numérotation : 1, 2, 3, ... +  
Commencer à : 1 + Alignement :  
Gauche + Alignement : 0,63 cm +  
Tabulation après : 1,27 cm + Retrait :  
1,27 cm

## QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES EXPLOITANTS DE SABLE

Le présent questionnaire est élaboré pour recueillir des informations dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de fin de formation au cycle II de l'ENAM portant sur le thème « *conditions d'une meilleure exploitation des ressources naturelles pour l'impulsion du développement de la commune des Aguégus* »

Nous venons très respectueusement solliciter votre collaboration, en vous prêtant aux questions suivantes :

Depuis quand exercez-vous cette activité ? - de 5 ans  de 5 ans

### I- ORGANISATION DU SECTEUR

1- Savez-vous que les gisements de carrière et mines font partir des propriétés publiques de l'Etat ? oui  non

2- Savez-vous que l'exploitation des ressources minières est, au Bénin, régie par les dispositions législatives et réglementaires ? oui  non

3- Savez-vous que l'exploitation des ressources minières et carrière est subordonnée à l'autorisation préalable donnée par l'autorité publique ?  
oui  non

Si oui l'avez-vous reçu ? oui  non

Si non pourquoi ? par défaut d'information  négligence

### 4- comment accédez-vous au domaine d'exploitation

De votre bon vouloir  par entente directe avec l'autorité locale

4- Les zones d'exploitation sont-elles délimitées par les autorités communales ?

oui  non

5- si non comment arrivez-vous à détecter l'existence du sable sur un site ?

.....

6- Quelle appréciation faites-vous de l'organisation actuelle de ce secteur ?

Bien organisé  mal organisé

7- L'organisation de ce secteur pourrait elle permettre une gestion durable de cette

ressource ? OUI  NON

## II- RENDEMENT DE L'ACTIVITE

8- Pendant combien de jour(s) travaillez-vous au cours d'une semaine ?

1 2 3 4 5 6 7

9- Combien de barques remplissez-vous par jour ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

10- Quelle est la capacité moyenne d'une barque ?

3m3 6m3

11- A combien vous vendez une barque ?

- de 10 000 10 000 + de 10 000

12- Quel est votre revenu moyen journalier ?

< à 20 000 ; 20 000 ; et plus

13- Votre activité est elle taxée par la mairie des Aguégus ? OUI  NON

Si oui Indiquez le montant de cette  
taxe.....

payez-vous régulièrement cette taxe OUI  NON

14- Pensez vous que ce mode de taxation pourrait être rentable pour la commune ? oui  non

**si non pourquoi ?**

.....

**15- Quelle appréciation faite- vous du niveau de développement de votre commune**

Commune pauvre  Commune développée

**16- Pensez-vous que les retombées financières de l'exploitation du sable fluvial pourraient constituer une importante source de financement de votre commune ?**

Oui  non

**17- Savez-vous qu'à cette ère de décentralisation, vous êtes acteurs du développement de votre commune ?** oui  non

**18- Comment gérez-vous les déchets produits dans vos ménages ?**

Déversés dans la lagune  Fait objet d'un mode de traitement spécial

**19- Disposez-vous des latrines au sein de vos ménages ?** Oui  Non

**Si non comment arrivez-vous à satisfaire vos besoins ?**

Dans la nature  dans les latrines publique

**Merci pour votre disponibilité**

## **GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DU TECHNICIEN EN PRODUCTION HALIEUTIQUE/ CERPA**

Le présent questionnaire est élaboré pour recueillir des informations dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de fin de formation au cycle II de l'ENAM portant sur le thème « *conditions d'une meilleure exploitation des ressources naturelles pour l'impulsion du développement de la commune des Aguégus* »

Nous venons très respectueusement solliciter votre collaboration, en vous prêtant aux questions suivantes :

- 1- De plus en plus on parle de surexploitation des plans d'eau. Quels sont les indicateurs de cette surexploitation aux Aguégus ?  
.....
- 2- Sur quelle base s'appuie-t-on pour affirmer l'appauvrissement des ressources halieutiques ?.....
- 3- Quelles sont les types de pression exercés sur l'écosystème aquatique aux aguégus et quels sont leur impact sur la régénération des ressources halieutiques ? .....
- 4- Combien d'acajja peut-on dénombrer sur les 3 plans d'eau de la commune et quelle est leur superficie moyenne ?.....
- 5- Quelle est l'évolution de la population des pêcheurs sur les 10 dernières années ?.....
- 6- Pensez-vous que l'accroissement de cette population a un impact sur l'écosystème aquatique ? .....
- 7- Quelle est l'évolution de la production halieutique sur les 10 dernières années ?  
.....
- 8- Qu'est ce qui justifie cette augmentation des prises ?
- 9- Quelles sont les interventions envisageables pour limiter la surexploitation des plans d'eau ?.....
- 10- Comment pensez-vous qu'on puisse assurer la régénération des espèces halieutiques ?.....
- 11- Quels seront les rôles assignés aux élus locaux en faveur de la régénération des espèces aquatiques ?.....

Merci pour votre collaboration

**L'ENDROIT DU TECHNICIEN EN PRODUCTION VEGETALE/ CERPA**

1- Tenant compte de la morphologie des sols de la commune, quelles sont les techniques agricoles pratiquées dans la commune ?

.....

2- Pensez vous que ces pratiques sont appropriées pour une agriculture à forte productivité surtout dans un milieu lacustre ? oui  non

Si non pourquoi ?

.....

3- Du point de vue technique, quelles sont selon vous les cultures appropriées à cette zone ?

.....

4- Quelles devraient être les aménagements hydro- agricoles à mettre en place pour une agriculture intensive et productive ?

.....

5- Quelles sont les pistes à explorer pour améliorer le rendement agricole de la commune ?

**QUESTIONNAIRE A L'ENDROIT DES CULTIVATEURS**

1- Quelle sont les principales cultures pratiquées dans votre milieu ?

.....

2- Le rendement de ces cultures est il meilleur ? oui  non

Si non pourquoi ? (citez les difficultés).....

3- Qu'est ce qui justifie la faible exploitation des terres agricoles dans votre commune ?.....

4- Savez vous qu'en milieu lacustre les pratiques agricoles diffèrent de celle en milieu arides ? oui  Non

Citer quelques différences

.....

5- Décrivez nous la technique agricole que vous utilisez ?.....

.....

6- Que pensez vous qu'on puisse faire pour améliorer la rentabilité agricole aux Aguégus ?

.....

...

## GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DES REPRESENTANTS DES ONG ET DES ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT DES VILLAGES

Le présent questionnaire est élaboré pour recueillir des informations dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de fin de formation au cycle II de l'ENAM portant sur le thème « *conditions d'une meilleure exploitation des ressources naturelles pour l'impulsion du développement de la commune des Aguégus* »

Nous venons très respectueusement solliciter votre collaboration, en vous prêtant aux questions suivantes :

- 1- Quelle appréciation faites-vous du niveau de développement de la commune des Aguégus ?
- 2- Aujourd'hui les documents d'orientation au niveau nationale classent Aguégus parmi les communes les plus pauvres du Bénin. Partagez vous cet avis ?
- 3- Ne pensez vous pas que cette commune regorge assez de potentialités sur lesquelles l'on peut bâtir son développement ?
- 4- Quels sont selon vous les secteurs économiques porteurs de la commune ?
- 5- Selon vous comment peut-on réorganiser les secteurs suivants pour accroître la rentabilité économique de la commune?
  - a- La pêche  
.....
  - b- Le sable fluvial  
.....
  - c- L'agriculture  
.....
  - d- Le tourisme
- 6- Pensez vous que le conseil communal s'inscrit réellement dans la promotion du développement de la commune ? oui  non
- 7- Si non que leur suggérez vous

Merci pour votre collaboration

## GUIDE D'ENTRETIEN A L'ENDROIT DES ELUS LOCAUX

Le présent questionnaire est élaboré pour recueillir des informations dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de fin de formation au cycle II de l'ENAM portant sur le thème « *conditions d'une meilleure exploitation des ressources naturelles pour l'impulsion du développement de la commune des Aguégus* »

Nous venons très respectueusement solliciter votre collaboration, en vous prêtant aux questions suivantes :

### **I- Gestion de gisement de sable**

1- Savez-vous que les gisements de sable fluvio- lagunaire constituent une importante ressource minière et une potentielle source de revenu pour l'Etat ?

2- OUI  NON

Si OUI, quelles sont les dispositifs mis en place par votre commune pour une exploitation rationnelle et rentable de ce secteur ?

.....  
3- L'organisation actuelle permet elle à la commune de taxer l'activité par voie de conséquence de générer des ressources suffisantes à la commune ?

.....  
4- Avez-vous connaissance des dispositions législatives et réglementaires régissant l'exploitation des ressources minières au Bénin ?

Oui  non

5- Savez vous qu'il existe des normes définies par le législateur en matière d'exploitation des ressources minières ?

Oui  non

6- savez- vous que la mairie a un rôle déterminant à jouer dans la gestion des ressources naturelles ?

Oui  non

Si oui quelles sont les actions que vous menez dans ce

cadre ?.....

De nos observations, nous avons remarqué une exploitation anarchique du sable fluvial, partagez vous cet avis ?

Oui  non

7- A quoi est due cette exploitation anarchique ?

.....

8- Nous avons remarqué un certain manque de dynamisme des élus locaux dans la prise en charge de la gestion de ce secteur. Qu'en pensez-vous ?

9- Pensez vous que la contribution financière de l'activité au budget est elle significative ?

Oui  Non

Si non, que préconisez- vous pour la relance et la rentabilité financière de cette activité ?

## **II- TOURISME**

10- Quelles sont les actions que vous avez déjà menées durant votre mandat pour le développement économique de votre commune ?

.....

11- Mesurez-vous l'importance du tourisme dans le développement économique d'une localité ? Oui  non

Lesquelles ?

.....

12- Quelle place accordez-vous au tourisme dans la détermination de vos priorités ?

.....

13- Quels sont les domaines clés priorités dans vos actions de développement ?

- *Education*
- *Infrastructures marchandes*
- *Développement du secteur agricole*
- *Assainissement*
- *Réalisation et entretien des pistes*
- *Distribution de l'eau potable*
- *Accès à la santé*

14- Savez-vous que votre commune dispose d'importants atouts touristiques qu'elle peut faire valoir pour des fins économiques ? Oui  Non

✓ Si OUI, qu'avez-vous fait pour la promotion de ce secteur ?

.....  
Nous avons constaté à travers la lecture des comptes administratifs que la commune ne bénéficie d'aucune retombées issues du tourisme. Qu'est ce qui explique cet état de chose ?  
.....

#### II- AGRICULTURE

15- Bien que le sol des Aguégus soit apte à l'agriculture nous avons remarqué une faible productivité de ce secteur. Qu'est ce qui justifie cet état de chose ?  
.....

16- Quelles stratégies avez-vous mis en place en tant que première autorité de la commune pour développer l'agriculture ?  
.....

Qu'envisagez-vous pour faire de l'agriculture un sous secteur soutien au développement de la commune ?  
.....

#### IV PECHE

17- On parle de plus en plus de l'appauvrissement de l'écosystème aquatique en ressource halieutique et que cela serait dû entre autres à l'utilisation des techniques de pêche prohibée. Quelle disposition avez-vous prises pour réglementer le secteur pêche sur votre territoire ?  
.....

18- On a remarqué un encombrement terrible des plans d'eau par l'installation anarchique des acadja, comment est-ce-que les domaines sont attribués ?  
.....

Combien d'acadja peut-on dénombrer actuellement sur les plans d'eau de la commune ?  
.....

19- Comment sont gérés les déchets produits sur votre territoire ?

20- Cette pollution des cours d'eau n'a-t-elle pas une incidence sur la régénération des espèces halieutiques ? Oui  non

21- Quelles selon vous les actions à entreprendre pour la préservation de la biodiversité et par voie de conséquence la régénération des espèces halieutiques.